

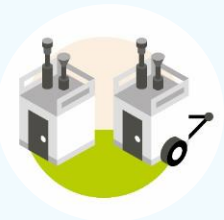


BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR — 2025

A scenic landscape of rolling hills in Ardèche, France. The hills are covered in dense forests with trees showing autumn colors of yellow, orange, and green. A winding asphalt road curves through the lower part of the hills. The sky is clear and blue. The word "ARDÈCHE" is overlaid in large white letters across the center of the image.

ARDÈCHE

LES MOYENS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE



Métrologie réglementaire

Un réseau de 76 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région ((dont une dans les Hautes-Alpes) qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, complétées par 4 stations mobiles.



Modélisation

Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations soumis à des niveaux supérieurs aux valeurs réglementaires ou aux seuils recommandés par l'OMS.



Inventaires

L'inventaire des émissions permet d'identifier l'origine géographique des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.

Ardèche

Mesures de qualité de l'air effectives en 2025



La station de mesure est installée dans la Mairie, le prélèvement est réalisé en toiture

Polluants réglementés

- SO₂

Environnement de la station

- Industriel

LES MOYENS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE



Mesures

Un réseau de 76 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région (dont une dans les Hautes-Alpes) qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, complétées par 4 stations mobiles.

Modélisation

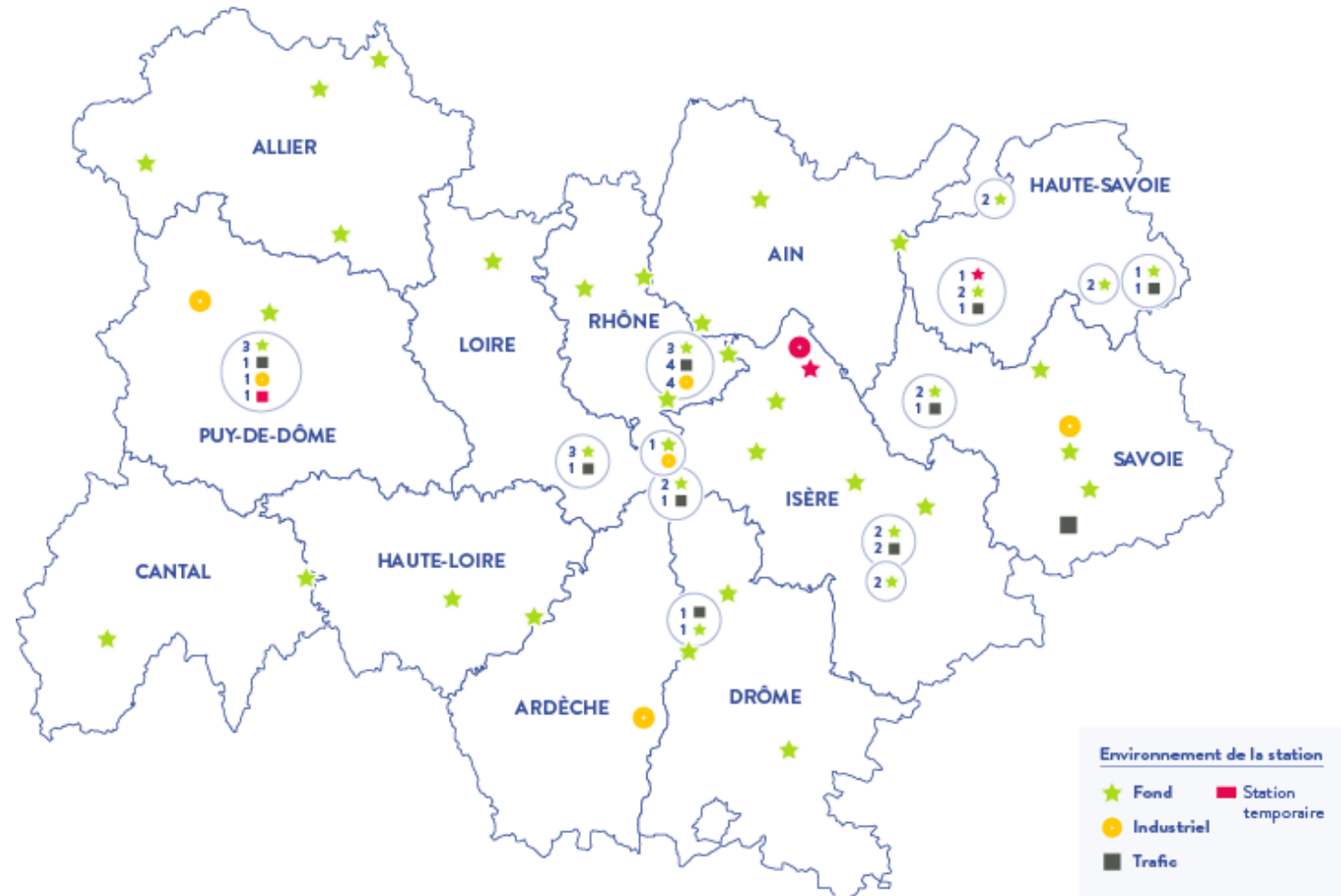
Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations soumis à des niveaux supérieurs aux valeurs réglementaires ou aux seuils recommandés par l'OMS.

Inventaire

L'inventaire des émissions permet d'identifier l'origine géographique des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.

Région

Le réseau fixe d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes comprend en 2025
80 stations de mesure de la pollution en air ambiant





BILAN DÉPARTEMENTAL 2025 — **Ardèche**



Les sources de pollution

MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR

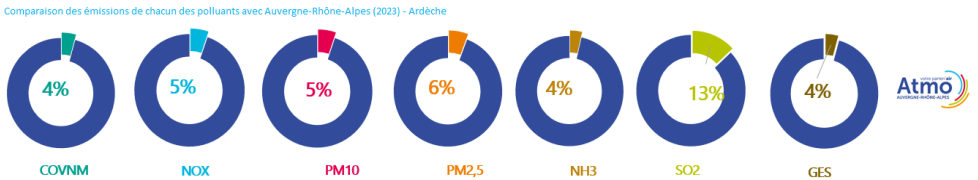
Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Ardèche (2023)



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2025

Le secteur résidentiel (chauffage individuel au bois installations non performantes) est le principal émetteur de particules et composés organiques volatils, l'industrie d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre, et l'agriculture d'ammoniac.

L'Ardèche représente 4% de la population et 8% de la surface par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes
Les émissions des différents polluants sont conformes au poids démographique du département. Seul le dioxyde de soufre (SO₂), majoritairement industriel, apparaît sur-représenté.

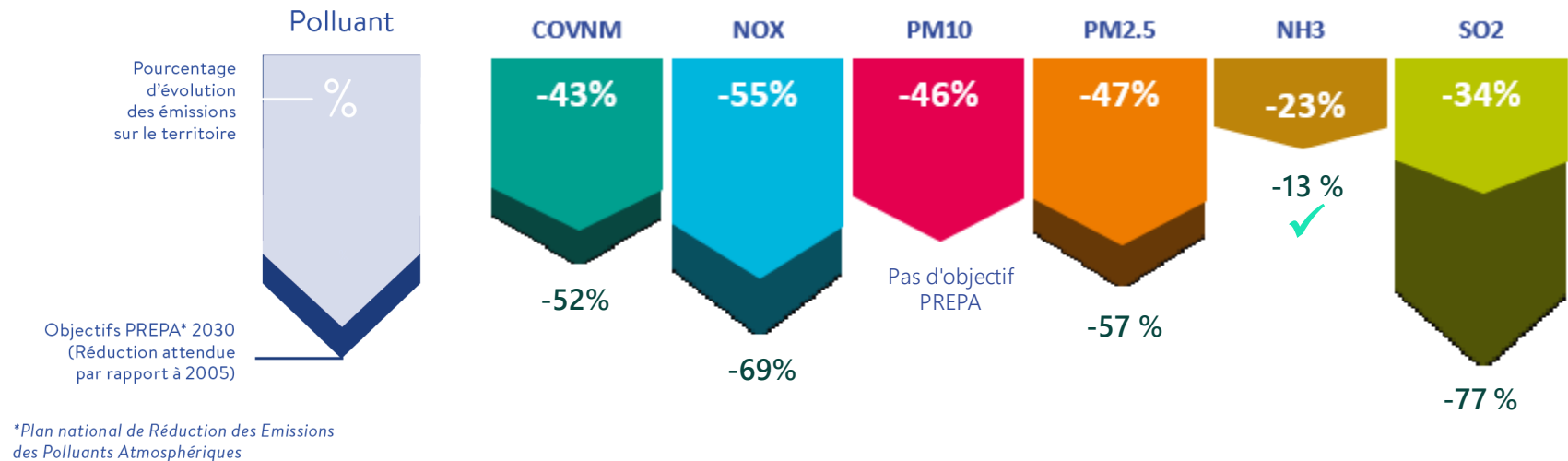


MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR

Chaque secteur d'activité est susceptible d'être le contributeur majoritaire aux émissions du territoire en fonction du polluant étudié et nécessite des **efforts à poursuivre au regard des exigences du Plan National de Réduction des Emissions Polluantes (PREPA) à horizon 2030** :

- Industrie, transport routier et agriculture pour les oxydes d'azote (NO_x)
- Résidentiel (notamment le chauffage au bois dans les installations individuelles non performantes) pour les particules fines (PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), mais aussi industries et agriculture
- Industrie pour le dioxyde de soufre (SO_2).

Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2023 - Ardèche



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne V2025



Situation réglementaire — Dépassements aux stations de mesure

LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Principes de constatation

La qualité de l'air est nouvellement réglementée au niveau européen par la directive de fin 2024 qui remplace les directives de 2004 et 2008. La transposition en droit français via différents textes réglementaires est en cours, et attendue pour fin 2026. Toutes les nouvelles dispositions, dont le [nouveau zonage](#), s'appliqueront à partir de 2027.

La surveillance de la qualité de l'air, le bilan des niveaux et possiblement la déclaration de « dépassements réglementaires » en 2025 sont toujours effectués sur la base des Zones Administratives de Surveillance de 2022 (cf. carte ci-contre) :

- Les ZAG : zones à risques de plus de 250.000 habitants
- Les ZAR : zones à risques de moins de 250.000 habitants
- La ZR : zone régionale, constituée du territoire hors ZAG et ZAR

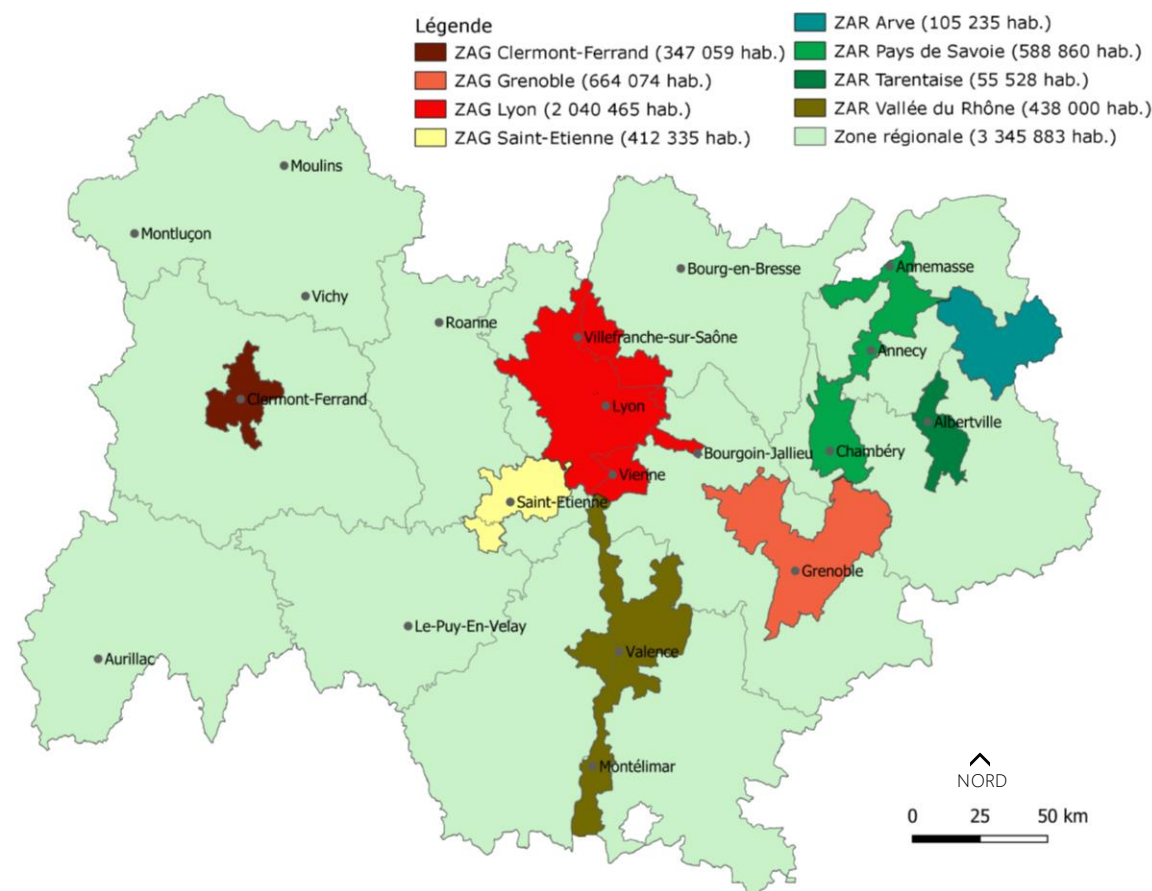
Seules ces zones peuvent être déclarées « en dépassement » au titre de la réglementation puisque sont liées à un

processus européen qui peut conduire à la condamnation des pays membres pour non-respect des directives.

De plus, un dépassement réglementaire n'est constaté sur une zone et pour un polluant que si une mesure de qualité de l'air de cette zone dépasse un seuil réglementaire. Or, les points de mesures sont dimensionnés selon le zonage et non pas par département et/ou agglomération. Il est donc possible qu'un département (agglomération, commune...) sans mesure métrologique soit visé par un dépassement réglementaire parce que tout ou partie est inclus dans une ZAS en dépassement. Dire qu'un département est en dépassement réglementaire est un abus de langage.

La modélisation permet de dimensionner les dépassements en apportant l'évaluation du nombre d'habitants, de surface ou de kilomètres linéaires touchés mais ne peut à elle seule déclencher le dépassement réglementaire

Zonage européen 2022-26 Auvergne-Rhône-Alpes
(données population INSEE 2018)



LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Passage des ZAS aux départements

Grâce au tableau ci-dessous, chaque département peut identifier dans quelle ZAS est inclus son territoire, de manière partielle ou totale. Ainsi, il permet de traduire la situation réglementaire d'une ZAS au niveau des départements.

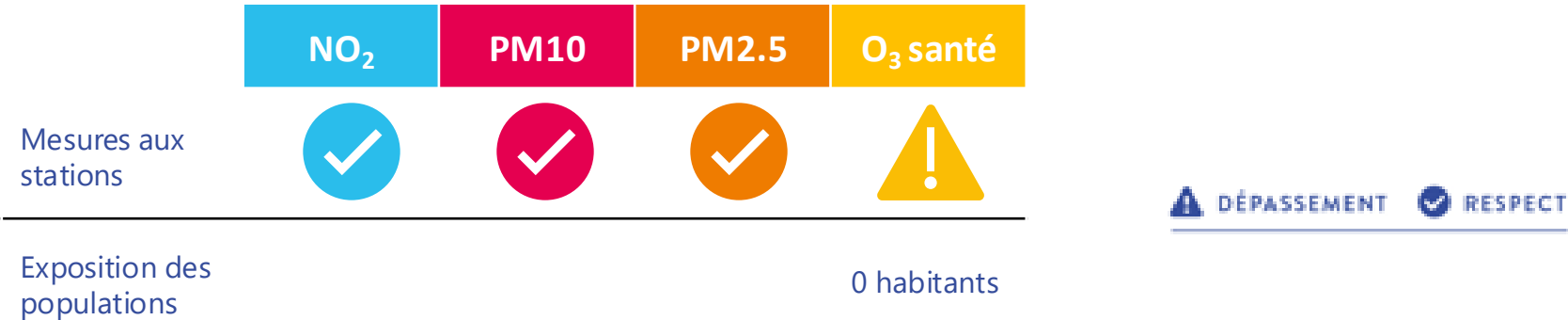
Exemple : le département de l'Ardèche n'a pas de mesure d'O₃ sur son territoire. Toutefois, il pourrait faire l'objet d'un dépassement réglementaire relatif à l'O₃ si la ZAR de la Vallée du Rhône (ou la ZR) est déclarée en dépassement réglementaire parce qu'une mesure d'O₃ de cette ZAS franchit une limite.

	ZAG Lyon	ZAG Grenoble	ZAG Saint-Étienne	ZAG Clermont-Fd	ZAR Vallée Rhône	ZAR Pays Savoie	ZAR Vallée Arve	ZAR Vallée Tarentaise	ZR
AIN	X								X
ALLIER									X
ARDÈCHE					X				X
CANTAL									X
DRÔME					X				X
HAUTE-LOIRE			X						X
HAUTE-SAVOIE						X	X		X
ISÈRE	X	X			X				X
LOIRE			X						X
PUY-DE-DÔME				X					X
RHÔNE	X								X
SAVOIE						X		X	X

SITUATION PAR RAPPORT À LA REGLEMENTATION – SANTÉ

Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) - Ardèche - 2025

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée.

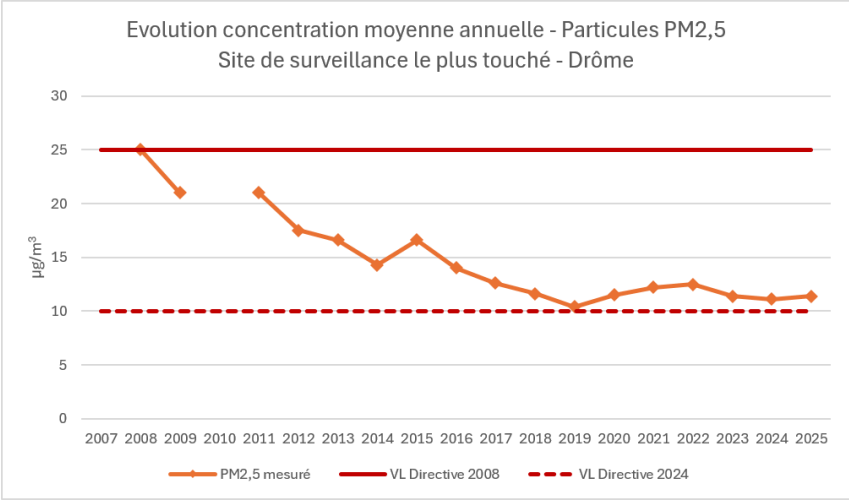
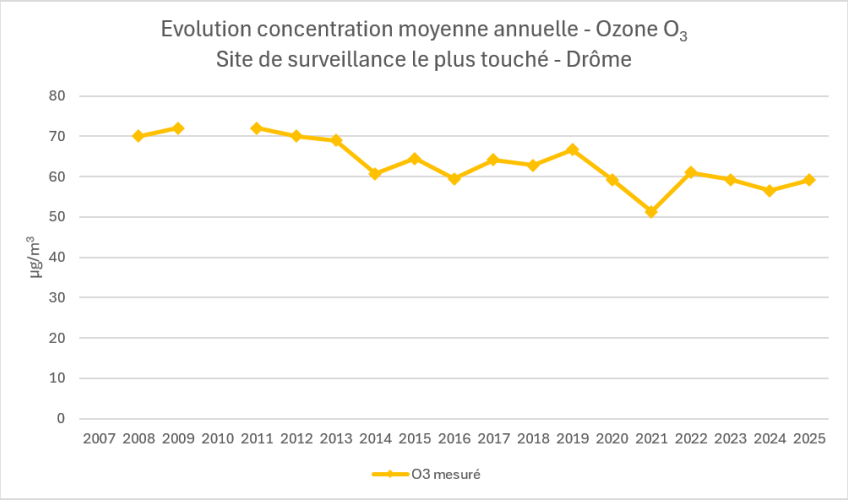
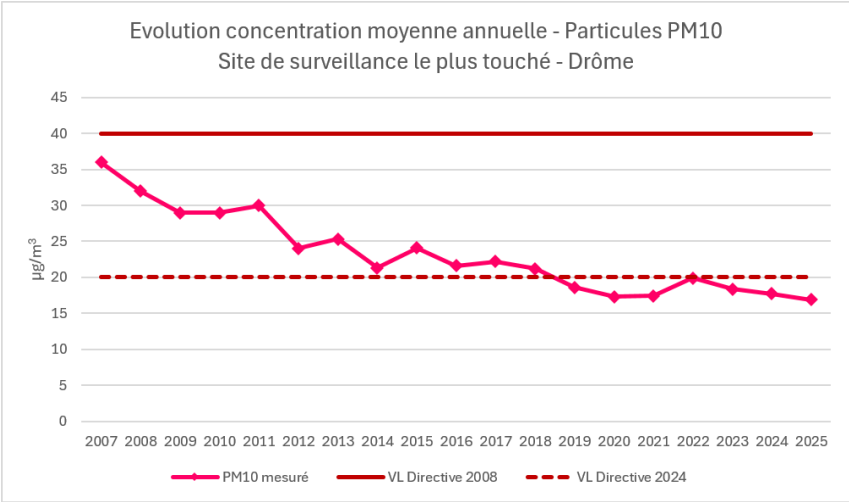
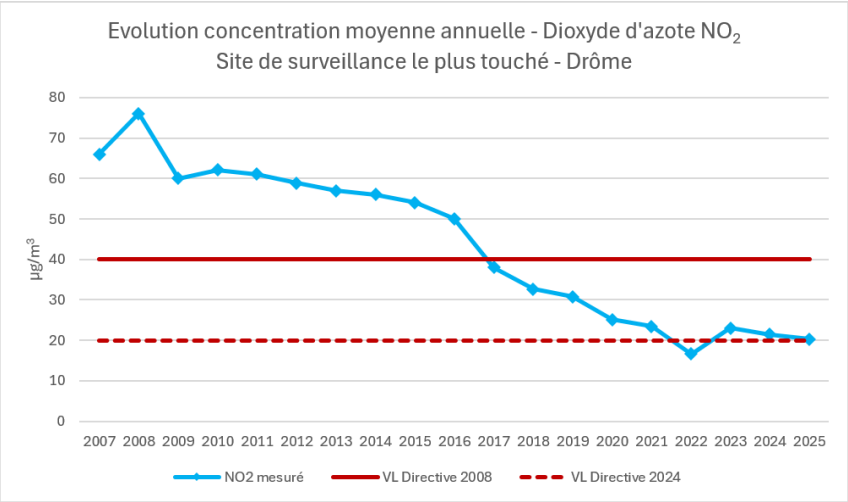


En 2025, un non-respect de la réglementation pour la protection de la santé est à noter pour l’ozone dans la zone de surveillance de la vallée du Rhône, dont une partie est en Ardèche, du fait d’un dépassement enregistré sur un seul site de mesure de cette zone : Roussillon pour 26 jours alors que la valeur réglementaire est à 25 jours (moyenne sur 3 années 2023-2025). Pour autant, la modélisation évalue qu’aucun habitant du territoire ardéchois n’est exposé à ce dépassement qui reste localisé à la zone roussillonnaise.

Aucun dépassement de valeurs réglementaires pour la protection de la santé n’a en revanche été mesuré aux stations de référence en 2025 pour le dioxyde d’azote (NO₂) et les particules PM10 et PM2,5.

EVOLUTION DES CONCENTRATIONS ANNUELLES

Evolution des moyennes annuelles de 2007 à 2025



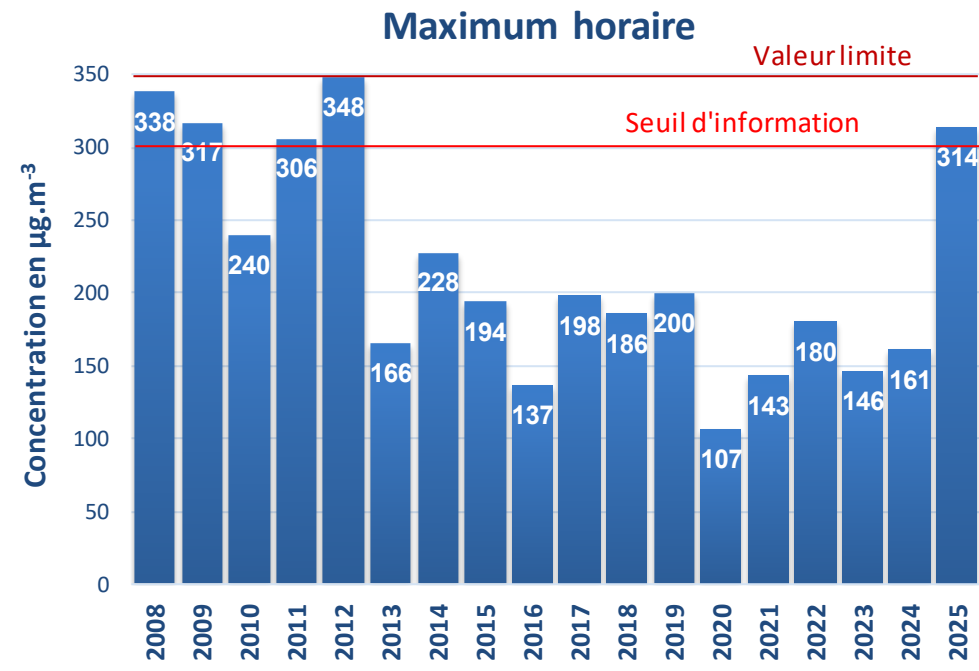
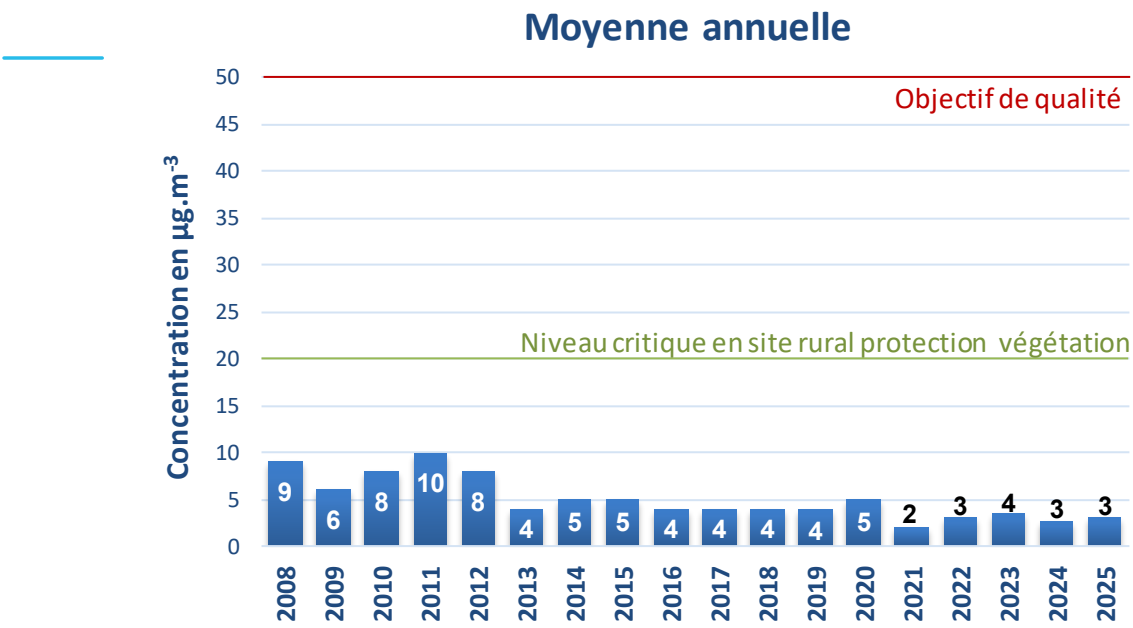
! Aucune station pérenne de mesure de la qualité de l'air n'est présente sur le département de l'Ardèche pour les polluants présentés dans les graphiques ci-contre. Les données sont par conséquent celles de la Drôme.

Depuis plus de 15 ans, la diminution des émissions des polluants primaires s'est traduite par une baisse des concentrations mesurées pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules (PM), mais ces dernières années la baisse marque le pas.

Les concentrations en ozone (O₃) étaient en diminution en 2021 (année particulièrement défavorable à la formation d'ozone), mais sont reparties à la hausse en 2022. La formation d'ozone en 2025 a bénéficié d'une belle période estivale et les moyennes se situent globalement entre celles de 2022 et 2023

DIOXYDE DE SOUFRE SO₂

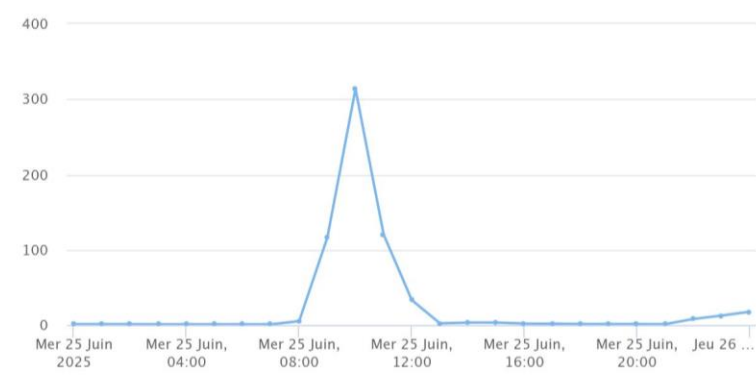
COMPARAISON AUX VALEURS RÉGLEMENTAIRES SUR LE SITE DE ST BAUZILE ET ÉVOLUTION



Les valeurs réglementaires sont toutes respectées, y compris celles applicables à l'horizon 2030

Des taux relativement stables depuis 2013 (réhausse cheminée d'évacuation des rejets)

Un dépassement du seuil journalier d'information et de recommandations pour les personnes sensibles le 25 juin 2025 ; protocole d'urgence appliqué par l'exploitant de l'installation en cause dès connaissance de l'augmentation des taux, permettant un retour rapide à des niveaux très faibles



25 juin 2025 - Concentrations horaires SO₂ en µg/m³
À Saint-Bauzile (pic à 10h UTC)



Situation réglementaire — Épisodes de pollution

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION – VIGILANCES ACTIVÉES

Ardèche

Tous les départements ont connu au moins un jour de vigilance

Avec 12 jours de vigilance, l'Ardèche apparaît comme un département assez touché, parmi les 6 départements ayant enregistré plus de 10 jours de vigilance dans l'année

Les particules PM10 sont à l'origine de la majorité des vigilances au total, mais certains départements ont été plus exposés à l'ozone cette année, c'est notamment le cas de l'Ardèche

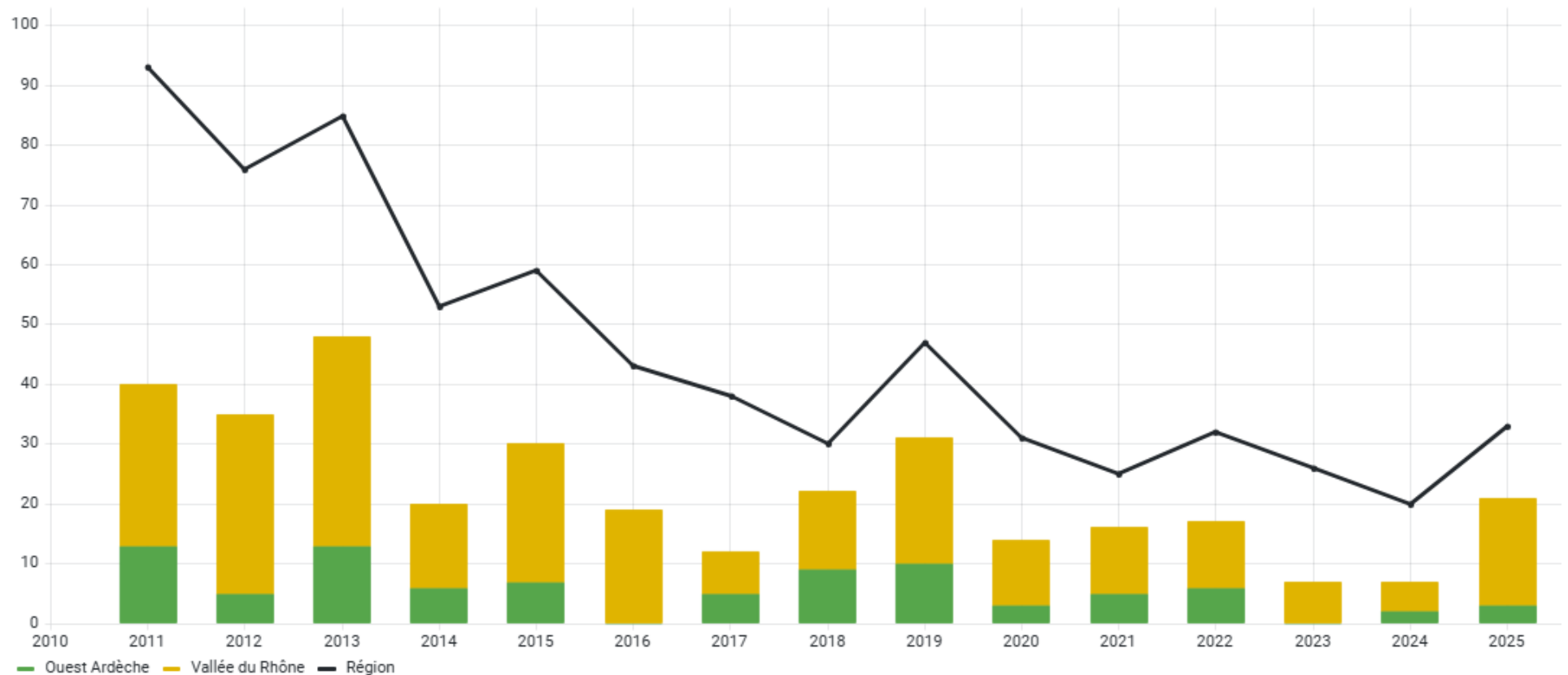
	Ozone O ₃	Particules PM10	total
Ain	6	2	6
Allier	2	3	5
Ardèche	8	5	12
Cantal	0	1	1
Drôme	7	12	18
Haute-Loire	0	1	1
Haute-Savoie	2	19	20
Isère	9	11	19
Loire	9	3	11
Puy-de-Dôme	0	8	8
Rhône	9	10	18
Savoie	1	9	9
	53	84	128

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Ardèche

Evolution du nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2025 sur les 2 zones du département

Le nombre de vigilances a connu une hausse en 2025, en raison principalement d'un nombre d'épisodes d'ozone plus élevé que les années précédentes, en lien avec deux canicules particulièrement intenses



BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

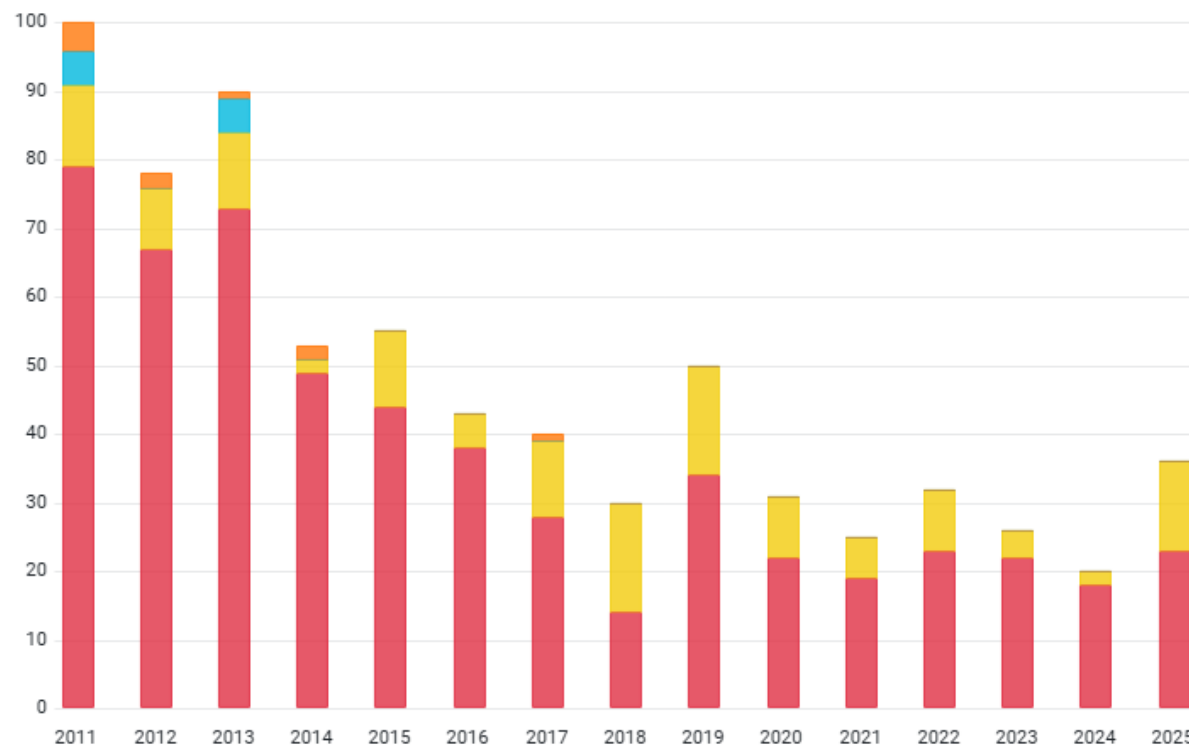
Ardèche

Polluants responsables des vigilances pollution dans la région de 2011 à 2025

En 2025, on a vu un nombre de vigilances dues à l'ozone considérablement plus élevé que les années dernières.

Ces épisodes sont liés à deux canicules particulièrement intenses lors de l'été 2025.

Les particules fines restent le premier polluant causant le plus grand nombre de vigilances.

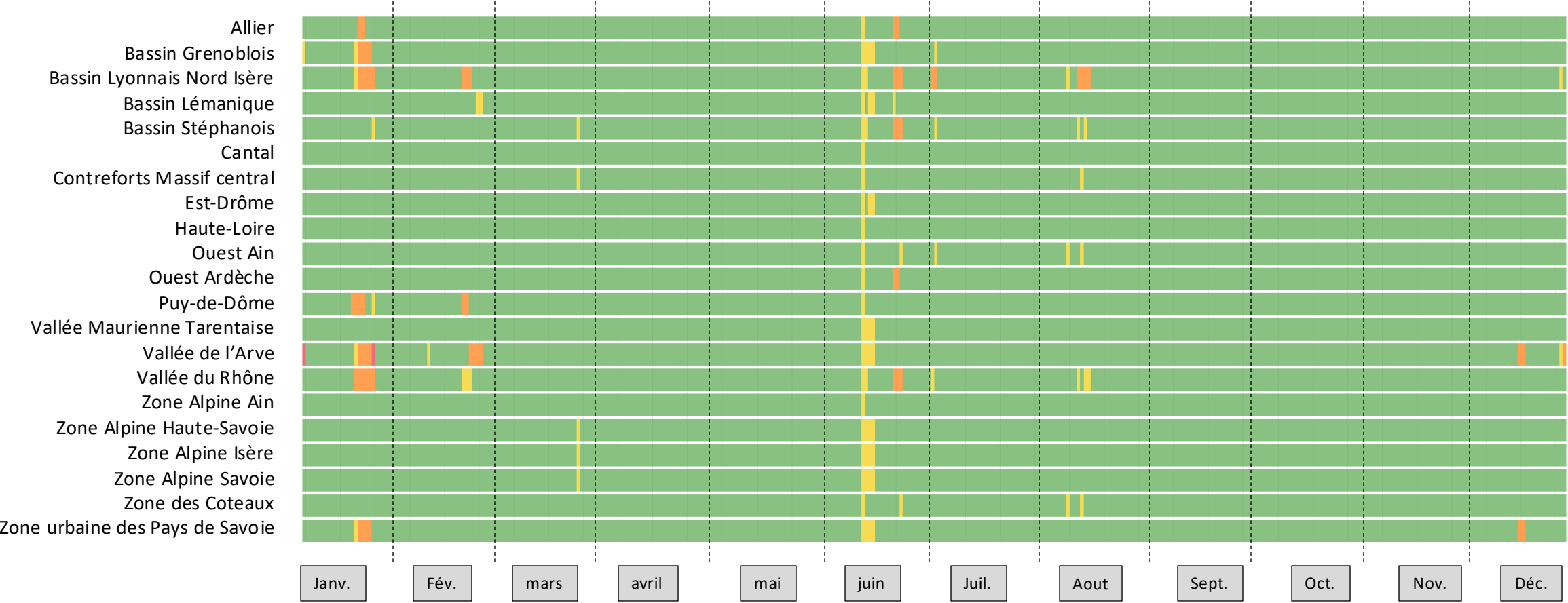


Les particules (plutôt l'hiver et au printemps) et l'ozone (été) sont les 2 polluants qui contribuent au déclenchement des vigilances pollution.

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Ardèche

→ Mi juin, l'épisode des feux du Canada a entraîné la mise en vigilance de tous les bassins d'air.

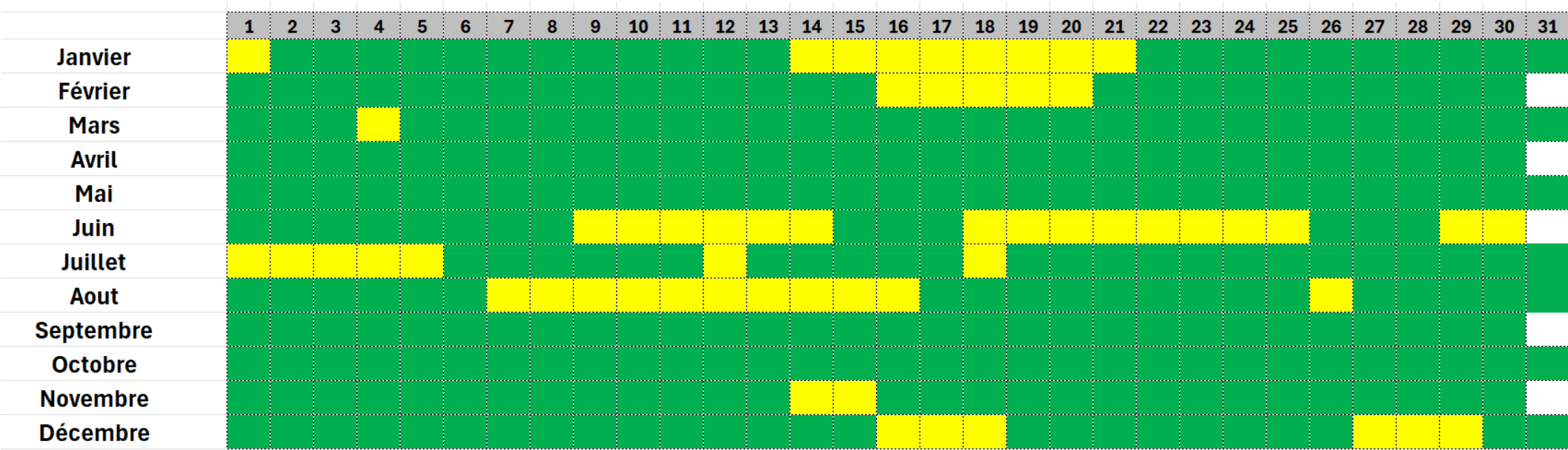


PERFORMANCES DES PRÉVISIONS

Notion de jours à risque

→ Définition de critères cumulatifs pour **déterminer un « jour à risque »** :

- ❑ concentrations modélisées > **90% du seuil d'information**
- ❑ sur plus de **25 km²** en Auvergne Rhône-Alpes



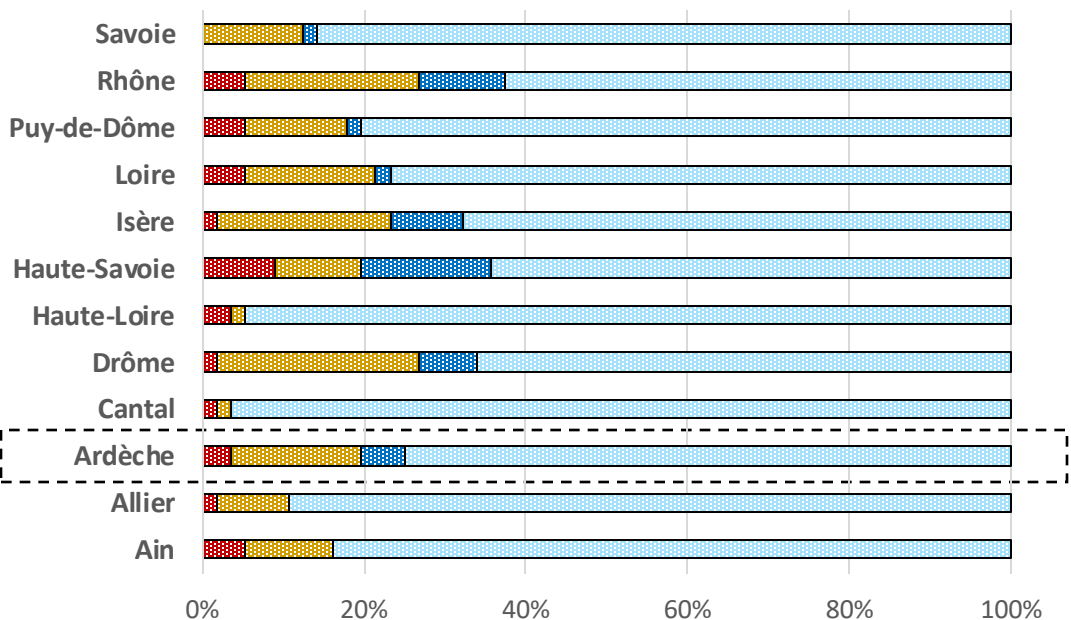
→ 1 année = 7665 cas (365 jours, 21 bassins d'air)

- En 2025, 57 jours caractérisés comme « à risque » (~16% des jours de l'année), carrés jaunes dans le calendrier ci-dessus
- 4 mois sans jours caractérisés comme « à risques » : avril, mai, septembre et octobre

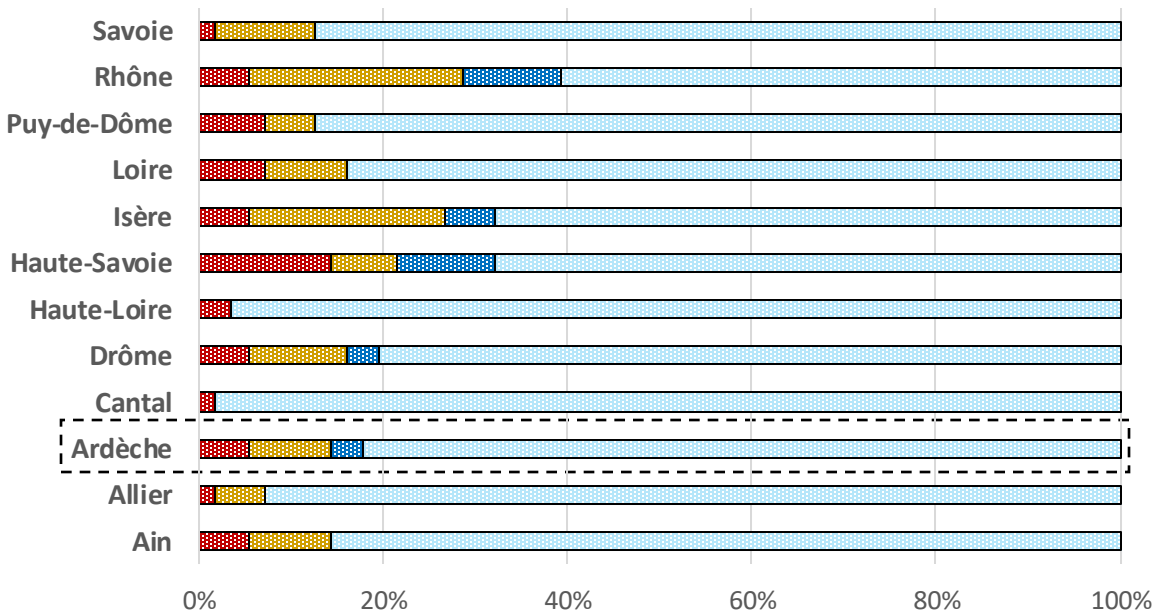
PERFORMANCES DES PREVISIONS

Focus sur le département sur les 57 jours à risque identifiés au niveau régional

→ prévisions pour le jour même



→ prévisions pour le lendemain



- Dépassement non prévu
- Fausse alarme
- Dépassement prévu constaté
- Rien de prévu et rien de constaté



Exposition des populations aux polluants au regard des effets sanitaires potentiels

LE SEUIL DE RÉFÉRENCE CHOISI POUR L'EXPOSITION DES POPULATIONS

La publication des **valeurs guides de l'OMS** en septembre 2021 a conduit à un décalage important entre les valeurs de références sanitaires et les **valeurs réglementaires** qui reste d'actualité avec les valeurs de la directive 2024 qui sont applicables en 2025 et 2026. En fonction des polluants, la valeur sanitaire peut-être d'1 à 5 fois plus faible que la valeur réglementaire 2025/2026.

La nouvelle directive européenne de 2024 fixe des valeurs réglementaires plus nombreuses et plus ambitieuses qui seront applicables à partir de 2027 et à respecter en 2030.

Polluants	Durée	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils intermédiaires				Seuils de référence OMS 2021 (ref)	
			1	2	3	4		
PM _{2.5} (µg/m³)	Année	10	35	25	15	10	5	
	24 heures ^a	25	75	50	37.5	25	15	
PM ₁₀ (µg/m³)	Année	20	70	50	40	30	20	15
	24 heures ^a	50	150	100	75	50	45	10
NO ₂ (µg/m³)	Année	40	40	30	20	-	25	60
	24 heures ^a	-	120	50	-	-	100	40
O ₃ (µg/m³)	Pic saisonnier ^b	-	100	70	-	-	120	-
	8 heures *	100	160	120	-	-	40	4
SO ₂ (µg/m³)	24 heures ^a	20	125	50	-	-	-	-
CO (mg/m³)	24 heures ^a	-	7	-	-	-	-	-

µg: µg/m³
^a 99^e C3 à jours de dépassement par an
^b Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O₃ a été la plus élevée
Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24h et 8heures sont des expositions à court terme.

Seuils réglementaires 2025/2026

Seuils réglementaires à partir de 2027, à respecter en 2030

Valeurs guides OMS

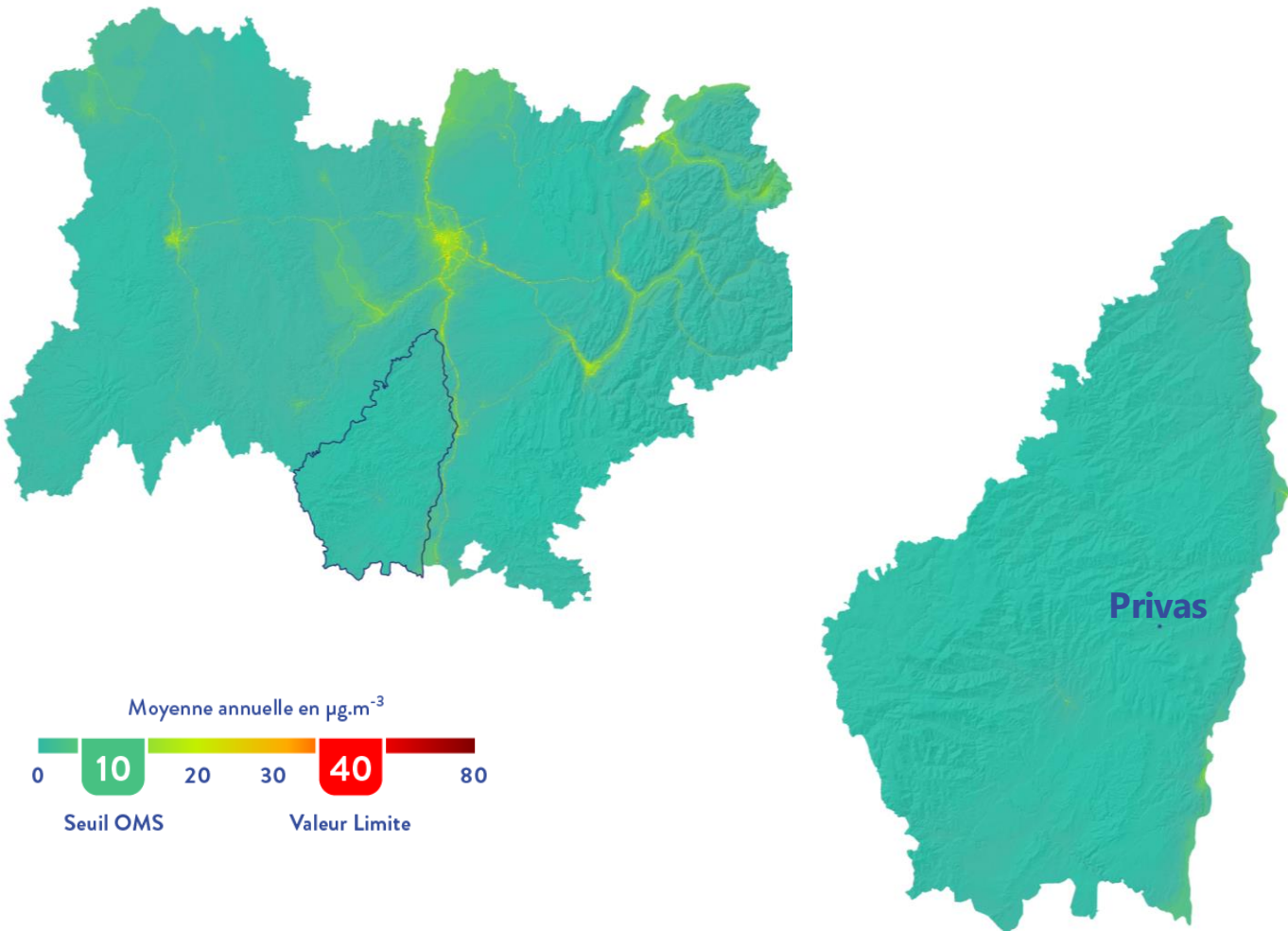
Bien que nos outils de modélisation soient construits et calibrés pour répondre au référentiel réglementaire (calcul d'incertitudes et évaluation de l'exposition de la population à l'échelle des Zones Administratives de Surveillance et pour une comparaison aux valeurs réglementaires), nous nous permettons de fournir dans les diapositives suivantes à titre indicatif des informations sur l'exposition des populations à des concentrations supérieures aux seuils sanitaires de l'OMS, à l'échelle du département ou des EPCI.

DIOXYDE D'AZOTE

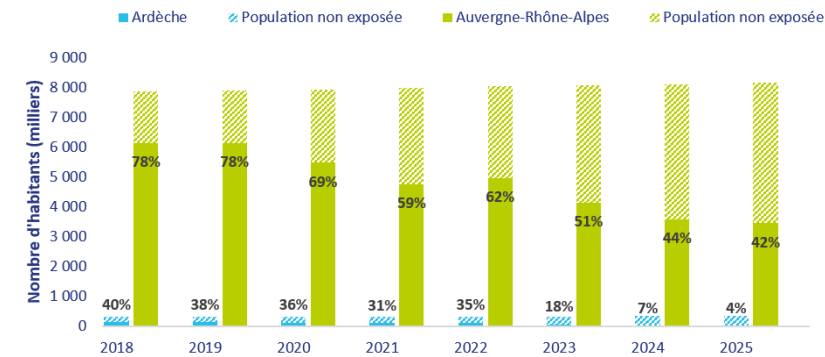
Exposition populations

NO₂

Les concentrations ne dépassent pas la valeur limite réglementaire mais dépassent la valeur recommandée par l’OMS, dans la vallée du Rhône et le long des principaux axes de circulation.



Évolution de la population exposée - NO₂ Valeur guide annuelle OMS



NO₂

Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 450 200 habitants (42% pop)

ARDÈCHE 13 600 habitants (4% pop)

• CA Privas Centre Ardèche
260 habitants (<1% pop)

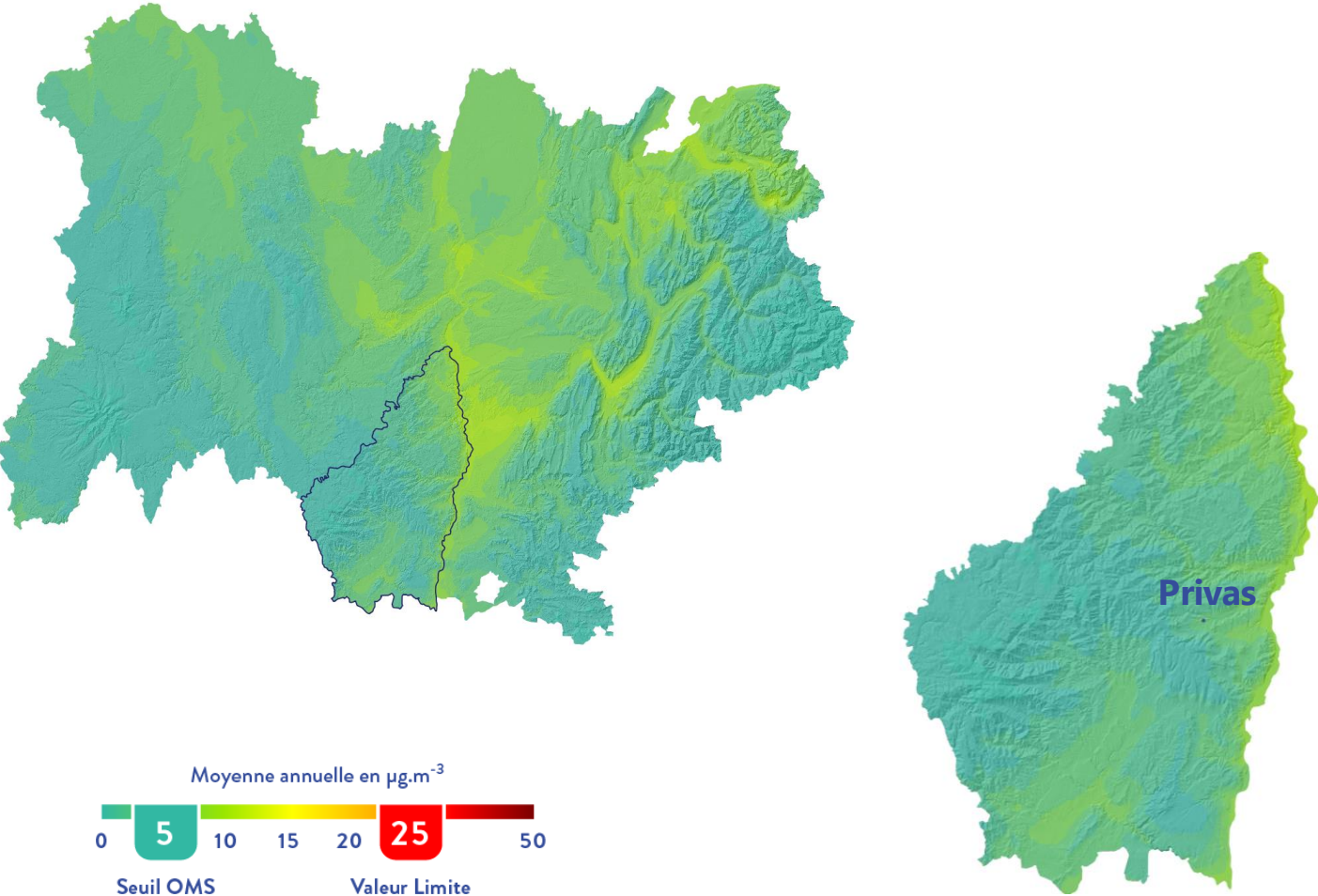
PARTICULES FINES (PM2,5)

Exposition populations

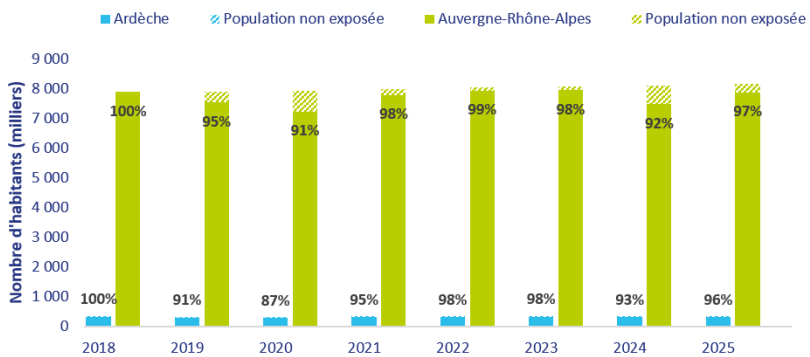
PM2,5

Il n'y a pas de dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant.

Le seuil recommandé par l'OMS est néanmoins dépassé sur la quasi-totalité du département de l'Ardèche, ce qui expose 96 % de la population à un risque sanitaire.



Évolution de la population exposée - PM2.5 Valeur guide annuelle OMS



PM2,5

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 884 000 habitants (97% pop)

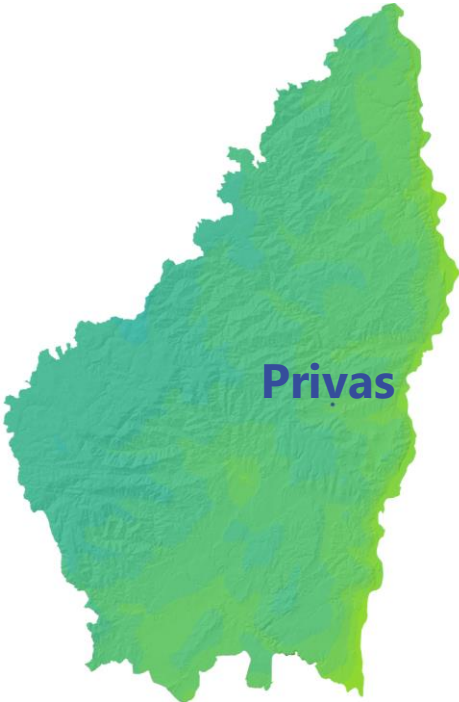
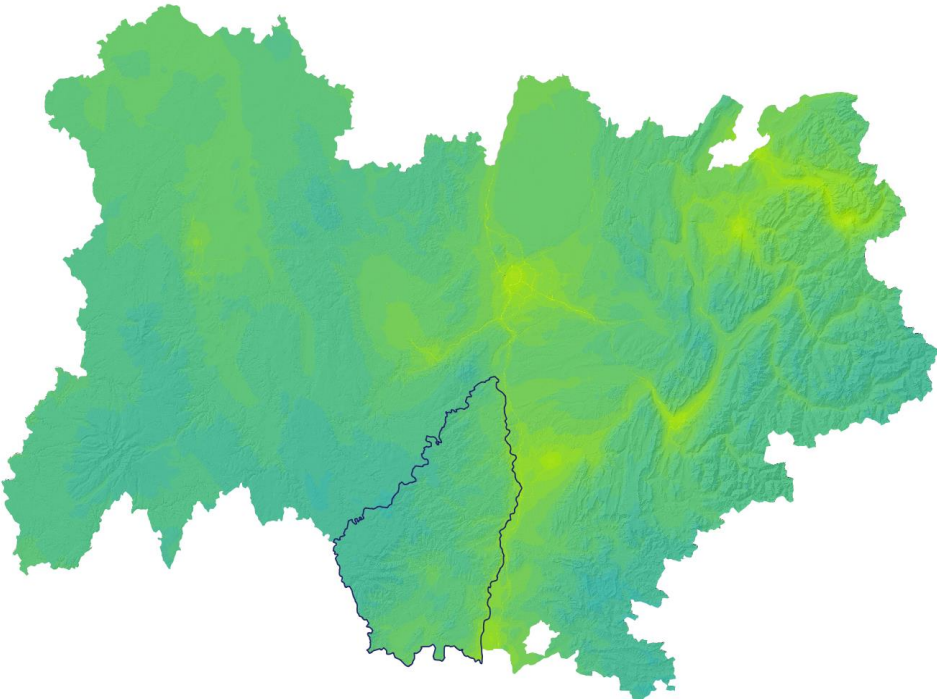
ARDÈCHE 318 900 habitants (96 % pop)

• CA Privas Centre Ardèche
43 400 habitants (98% pop)

PARTICULES (PM10)

Exposition populations

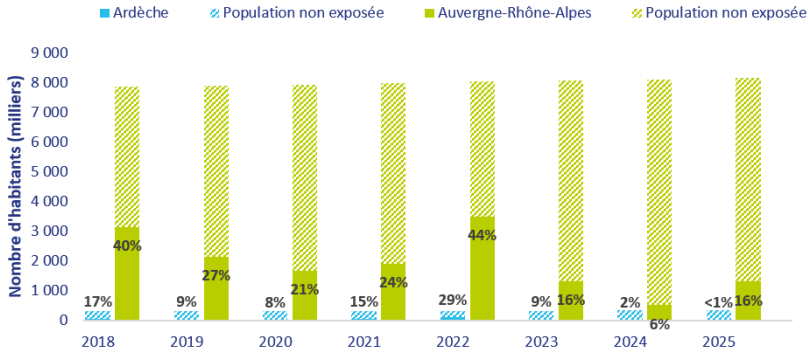
PM10



En 2025, il n’y a pas de dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant.

Le seuil recommandé par l’OMS est dépassé dans quelques zones en Ardèche.

Évolution de la population exposée - PM10 Valeur guide annuelle OMS



PM10

Valeur recommandée OMS

RÉGION 1 308 500 habitants (16% pop)

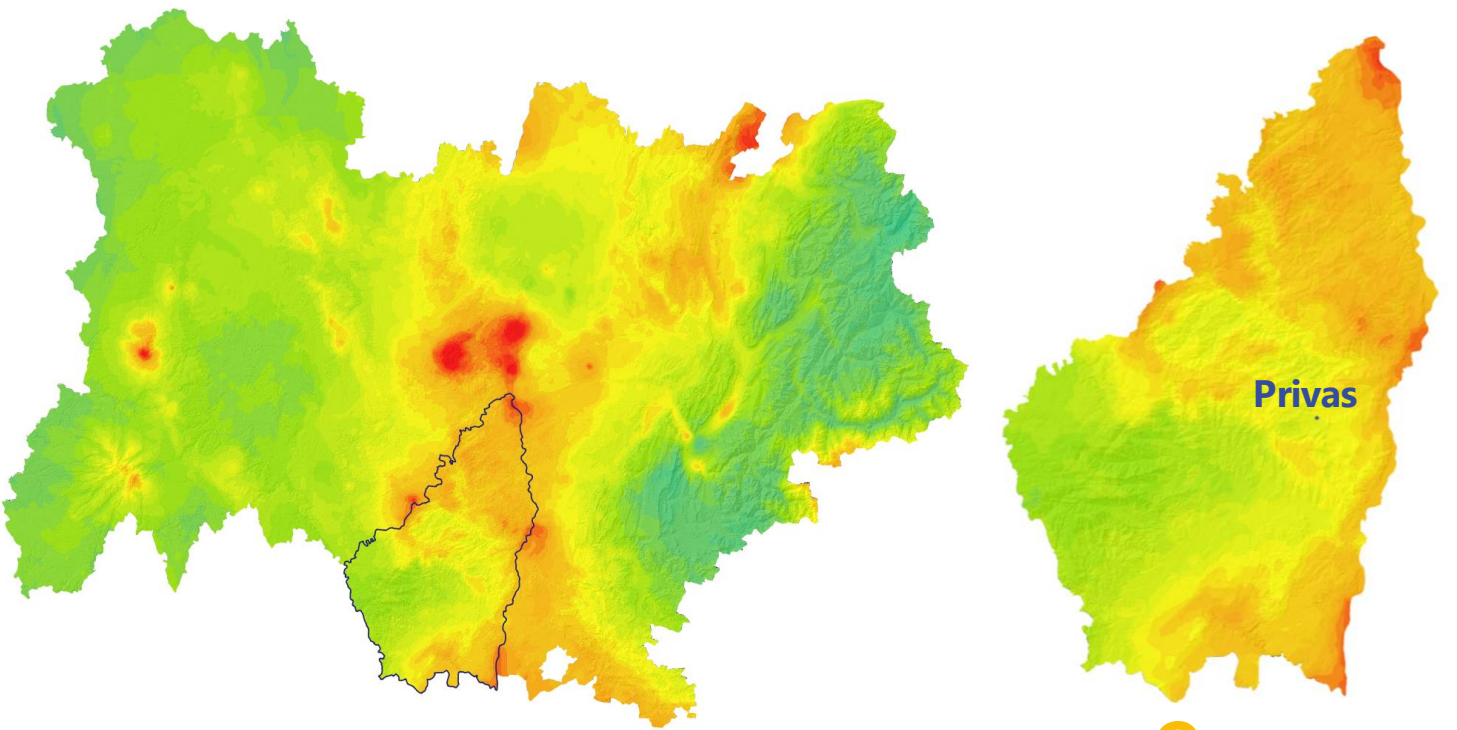
ARDÈCHE 1 100 habitants (<1 % pop)

• CA Privas Centre Ardèche
50 habitants (<1% pop)

OZONE

Exposition populations

Valeur cible pour la protection de la santé humaine (directive UE)



RÉGION	60 400 habitants (<1% pop)
ARDÈCHE	0 habitants (0% pop)

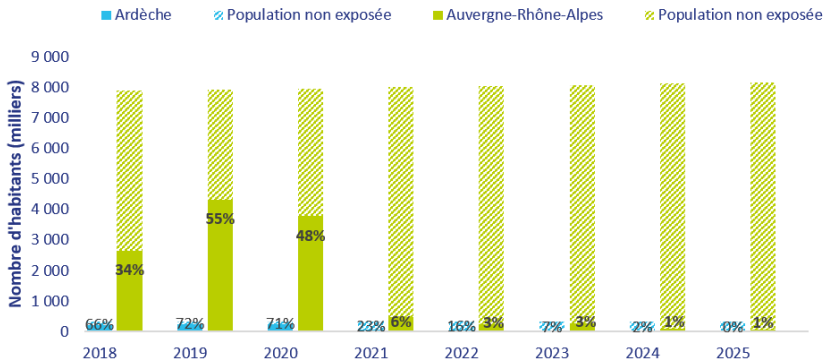
• CA Privas Centre Ardèche
(0% pop)

Les concentrations d’ozone sont fortement variables d’une année à l’autre, compte tenu de l’importance des conditions météorologiques dans la formation de ce polluant. De ce point de vue, l’année 2025 a été plus chaude et plus ensoleillée que 2024, et donc plus propice à la formation d’ozone.

Afin d’évaluer au mieux l’exposition de la population à l’ozone, et pour s’affranchir de cette variabilité inter annuelle, l’indicateur (nombre de jours avec une moyenne sur 8 heures supérieure à 120 µg/m³) est calculé sur une moyenne durant 3 ans. **Au regard de cet indicateur, l’exposition des 3 dernières années reste assez modérée, par rapport notamment à celle des années 2018 à 2020.**

Néanmoins, ce polluant reste un enjeu sur les années à venir, notamment pour les départements du Sud de la France, tels que l’Ardèche, soumis à des conditions estivales favorables à la formation d’ozone, dans un contexte de réchauffement climatique.

Évolution de la population exposée - O3 Valeur cible santé - 3 ans





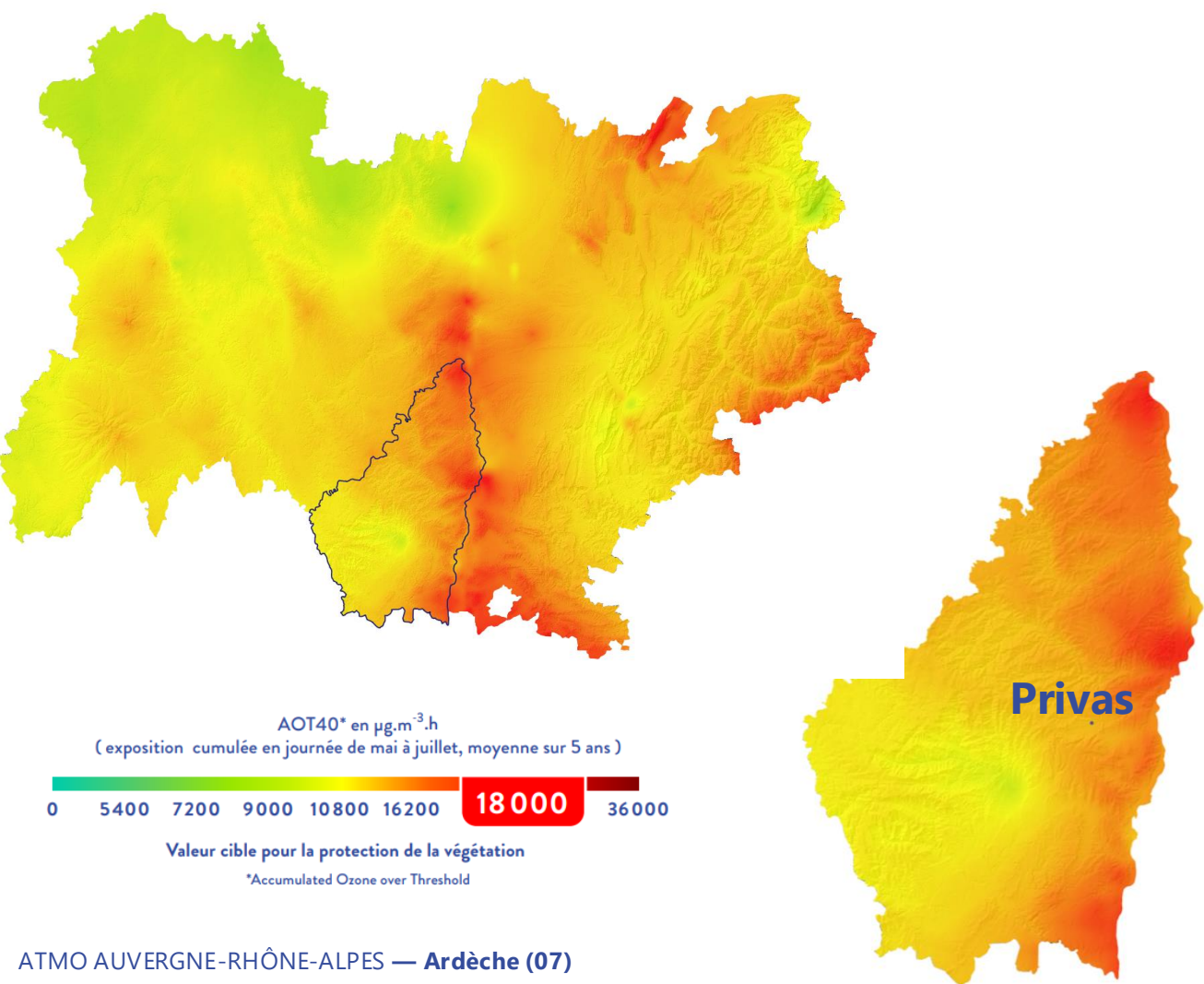
Exposition de la végétation aux polluants

L'ozone

OZONE

Valeur cible pour la végétation

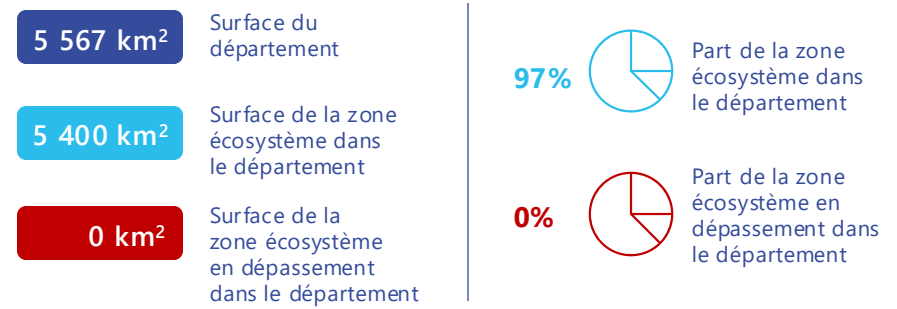
O3
Végétation



L’ozone présente également des effets sur la végétation notamment sur les productions agricoles et le développement des végétaux dans les milieux naturels.

Selon l’étude Apollo de l’ADEME, les estimations des pertes économiques dues aux effets de l’ozone, agrégées pour la France métropolitaine, demeurent en effet importantes : en 2010, jusqu’à 1 milliard € pour le blé tendre, plus d’1 milliard € pour les prairies et plus de 200 millions € pour les pommes de terre.

Comme pour l’indicateur d’impact potentiel sur la santé humaine, l’indicateur d’impact sur la végétation est calculé sur plusieurs années (5 ans), pour s’affranchir des fortes variations inter annuelles. L’indicateur (AOT40) calculé sur la moyenne des années 2021 à 2025, s’il n’est pas au niveau le plus élevé des 10 dernières années, met toutefois en évidence un impact non négligeable dans le département de l’Ardèche, dans le couloir rhodanien. Un dépassement de la valeur cible pour la protection de la végétation a d’ailleurs été constaté en 2025 dans l’agglomération de Valence.



Une zone qualifiée d’écosystème correspond à la partie du territoire hors zone urbaine. Cela permet de caractériser les zones avec de la végétation (espaces naturels, cultures, etc.) pouvant être affectées par de la pollution à l’ozone.

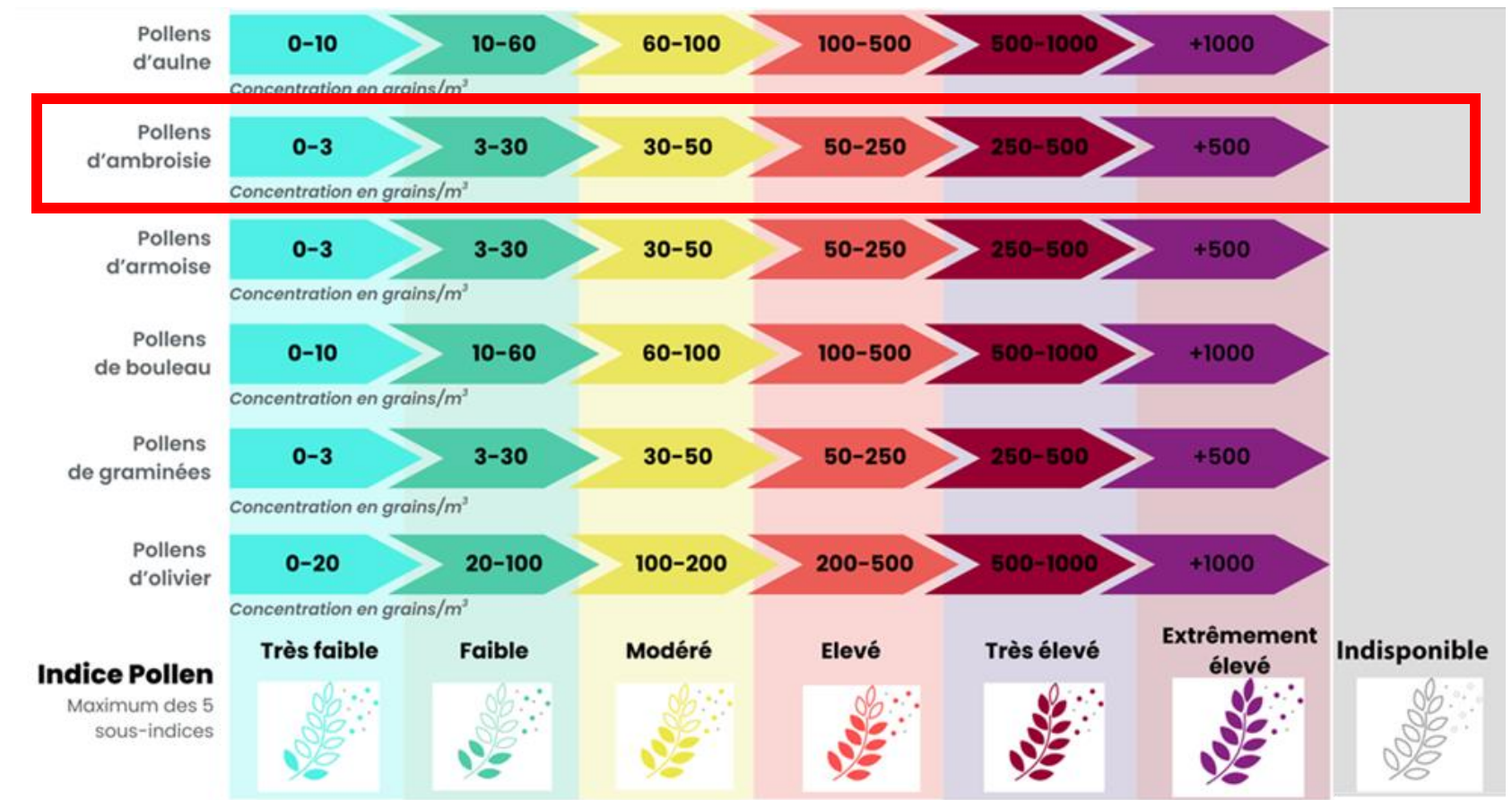


Exposition des populations aux pollens

L'ambroisie

Indice pollinique : nouvelle méthodologie

Les résultats de la modélisation de l'exposition à l'ambroisie sont exprimés par rapport au nouvel indice pollinique adopté par la fédération Atmo et ses membres en 2025, et au nombre de jours où les habitants sont exposés à un **indice faible (ou indice 2) ou supérieur**.



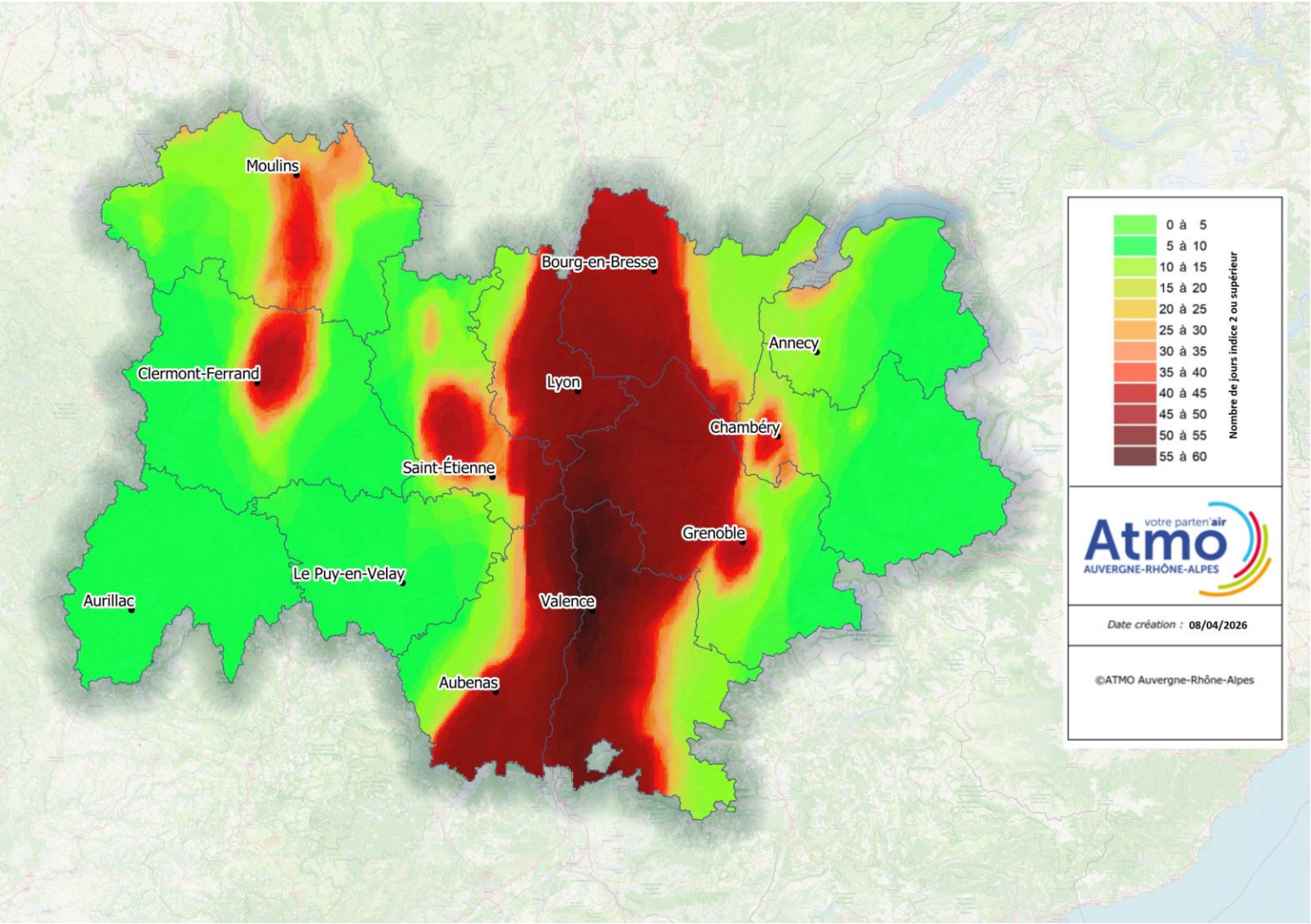
Le seuil retenu pour cette évaluation de l'exposition **correspond à une concentration supérieure ou égale à 3 grains/m³**. Ce seuil a été choisi car même à ces faibles concentrations, l'ambroisie peut déclencher des réactions allergiques chez les personnes le plus sensibles.

Evaluation de l'exposition de la population à l'ambroisie à l'échelle régionale

L'année 2025 a été marquée par la disparition du RNSA et un arrêt de la quasi-totalité des prélèvements polliniques. Les cartes ne sont donc pas redressées statistiquement.

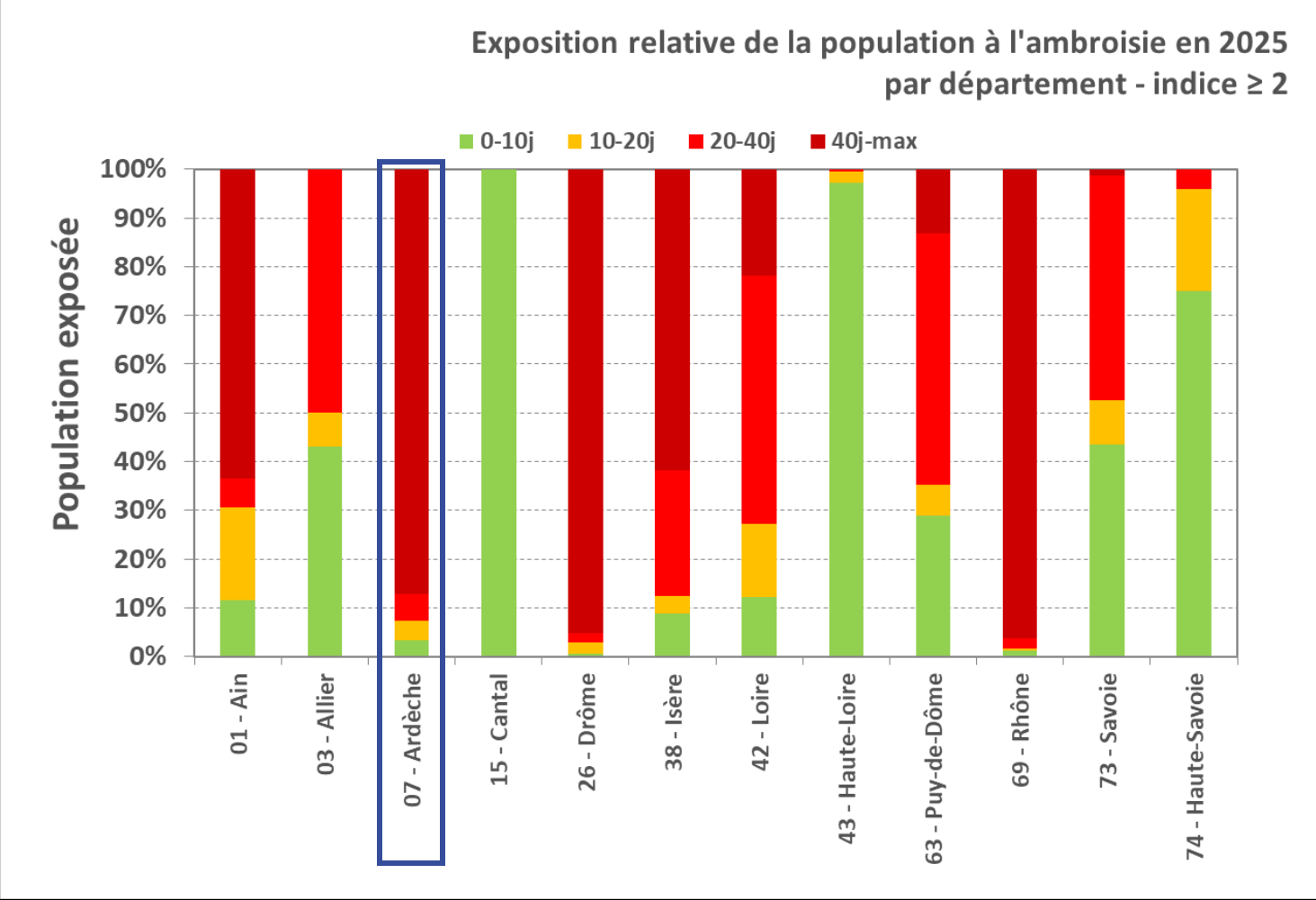
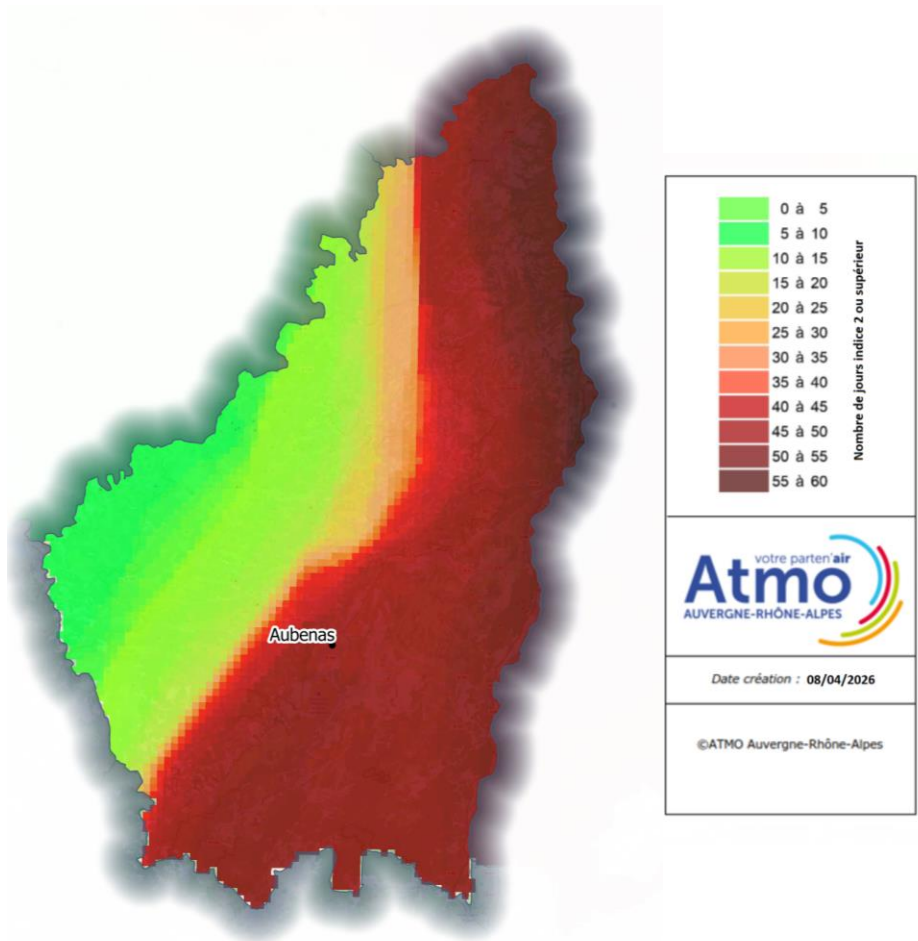
Les zones impactées par un indice pollen ≥ 2 plus de 40 jours par an (ensemble de la période de pollinisation de l'ambroisie) se situent sur l'axe central de la région et le nord de l'Auvergne. Les zones de front (Avant-pays savoyard, Haute-Loire, Cantal) sont touchées entre 10 et 20 jours par an. Sur le reste de la région, seules les zones d'altitude sont totalement épargnées.

En 2025, 65 % de la population exposée plus de 20 jours à un indice 2 ou supérieur.



Exposition de la population à l'ambroisie en Ardèche

L'ambroisie reste très présente dans le département de l'Ardèche, les durées d'exposition à un indice 2 ou supérieur avoisinent ou dépassent les 40 jours sur l'axe rhodanien, entre 10 et 20 jours par ailleurs. Presque 100% de la population de l'Ardèche est exposée plus de 20 jours à un indice pollen 2 ou supérieur.





CE QU'IL FAUT RETENIR

CE QU'IL FAUT RETENIR

Tendance d'évolution

La tendance ces dernières années dans le département de l'Ardèche est à une relative stabilité des concentrations pour les particules. La baisse des concentrations de dioxyde d'azote se poursuit, mais elle est peu marquée. La période estivale 2025 a été favorable à l'ozone.

Situation par rapport à la réglementation

La réglementation actuelle visant à protéger la santé humaine est respectée pour le dioxyde d'azote et les particules en 2025. Une vigilance particulière doit cependant être maintenue pour ces polluants dans le contexte de parution (2024) d'une nouvelle directive européenne abaissant les seuils des valeurs cibles et limites. Pour l'ozone, un non-respect de la réglementation pour la protection de la santé est à noter dans la zone de surveillance de la vallée du Rhône, dont une partie est en Ardèche, du fait d'un dépassement enregistré sur un site (Roussillon) situé dans cette zone.

Activation du dispositif de vigilance

Le nombre de jours d'activation du dispositif est en hausse sensible en Ardèche, dans la vallée du Rhône principalement, en raison à la fois de la présence de particules de combustion en hiver (chauffage) et en été (feux au Canada), et à de fortes concentrations d'ozone en été (canicules).

Situation par rapport aux enjeux sur la santé des populations et des écosystèmes

En 2025, dans le département de l'Ardèche, la quasi-totalité des habitants (96%) est exposée à des valeurs supérieures aux lignes directrices de l'OMS pour les particules PM_{2,5}. Cette exposition est moindre pour les particules PM₁₀ (moins de 1%), le dioxyde d'azote NO₂ (4%) et l'ozone O₃ (0%).

Leviers d'actions

- Les sources principales d'émissions de polluants à effets sanitaires restent le trafic routier pour le dioxyde d'azote NO₂, et le chauffage au bois non performant pour les particules fines.
- Les secteurs agricole et industriel sont également des contributeurs significatifs voire principaux aux émissions de plusieurs polluants : particules fines, oxydes d'azote, composés organiques volatils, ammoniac, dioxyde de soufre. *Pour rappel, ammoniac et oxydes d'azote sont des précurseurs de particules fines, alors que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils sont des précurseurs d'ozone.*
- D'autres polluants, non réglementés dans l'air, sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé et les écosystèmes.

LE SITE INTERNET *atmo-auvergnerrhonealpes.fr*

EXEMPLES DE DONNEES DISPONIBLES



Votre observatoire de la qualité de l'air
en Auvergne-Rhône-Alpes



RECHERCHE



S'ABONNER AUX BULLETINS



ESPACE ADHÉRENTS

QUALITÉ DE L'AIR >

AGIR >

COMPRENDRE >

EXPERTISE >

QUI SOMMES-NOUS ? >

MÉCÉNAT –
CONVAIRGENCE >

Alertes et abonnements

Services citoyens

Services experts

Publications

Devenir membre

EMISSIONS de polluants d'un territoire

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/dataviz/emissions>

MESURES AUX STATIONS

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/dataviz/mesures-aux-stations>

VIGILANCES POLLUTION

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/episodes-de-pollution>

BONS GESTES et COMPRENDRE L'INDICE DE QUALITE DE L'AIR

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/article/les-bons-gestes>

CARTES MODELISEES DE QUALITE DE L'AIR

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/liste-cartotheque>

Téléchargez également toutes nos données via notre API

<https://api.atmo-aura.fr/documentation>

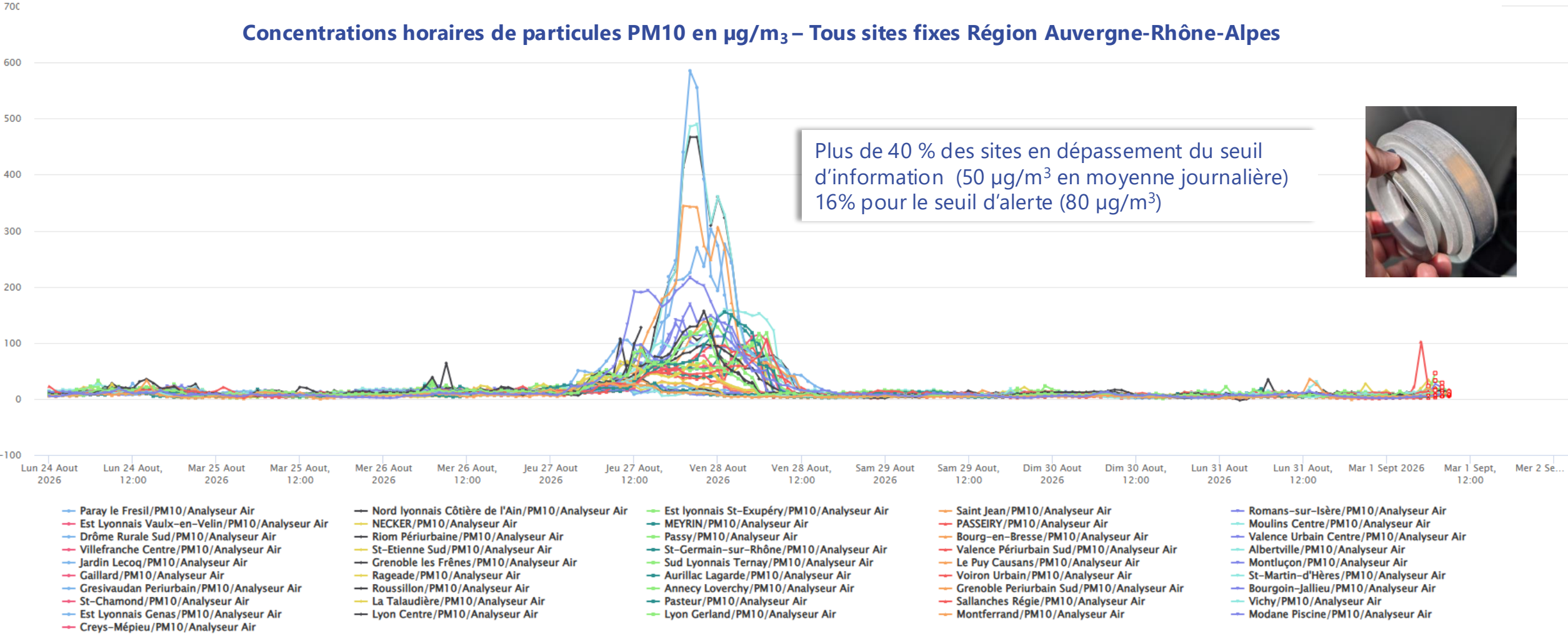


Les évènements marquants des derniers mois

Import de particules désertiques le 27 août : un très fort impact dans notre région, notamment dans le couloir rhodanien et dans l'arc alpin



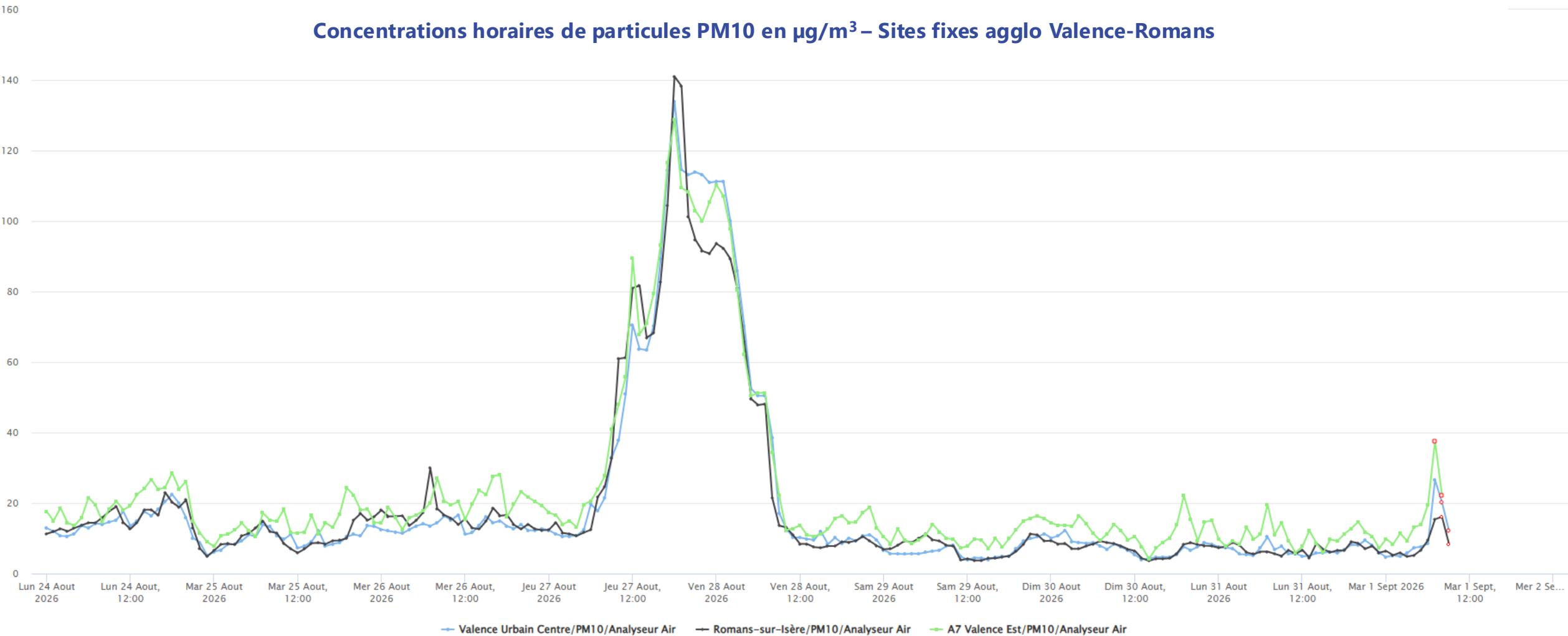
Concentrations horaires de particules PM10 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ – Tous sites fixes Région Auvergne-Rhône-Alpes



<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/poussieres-desertiques-un-episode-significatif-en-auvergne-rhone-alpes>

Les évènements marquants des derniers mois

Import de particules désertiques le 27 août : un très fort impact dans notre région, notamment dans le couloir rhodanien et dans l'arc alpin



<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/poussieres-desertiques-un-episode-significatif-en-auvergne-rhone-alpes>

Les évènements marquants des derniers mois



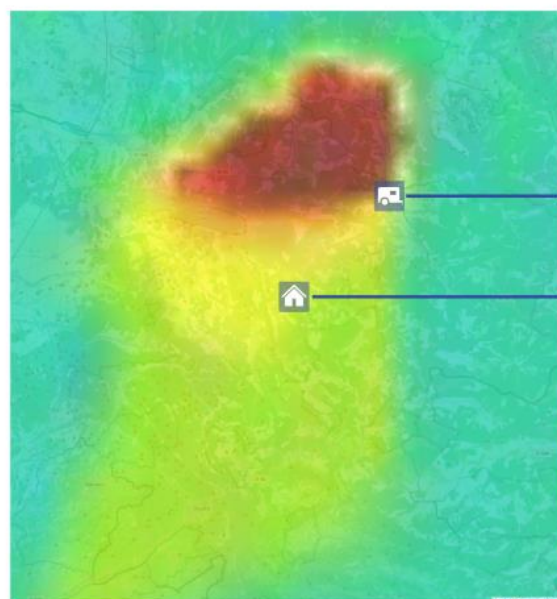
Feux de forêts, notamment dans le Diois en juillet

Un dispositif de surveillance renforcé par Atmo à la demande de l'ARS et de Mme la Préfète de la Drôme

- **les mesures en continu de notre station fixe « Drôme rurale Sud »**, qui suivent les particules PM10 et PM2,5, les oxydes d'azote, l'ozone, les particules ultrafines (PUF), le carbone suie et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) – [consulter les mesures en direct depuis le début de l'incendie](#) ;
- **un laboratoire mobile** déployé au plus près des populations exposées, en coordination avec les services de secours à Montmaur-en-Diois, village évacué par précaution, puis Die
- **des prélèvements complémentaires** (HAP, benzène) avec résultats différés puisqu'analysés en laboratoire.
- **des outils de modélisation du panache de fumées** : le dispositif national Prev'Air Feu, ainsi que des simulations complémentaires réalisées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.



PM₁₀ - Moyenne journalière
Carte du 07/07/2026 Produite le 07/07/2026
Nouvelle prévision optimisée Chimere pour J+0



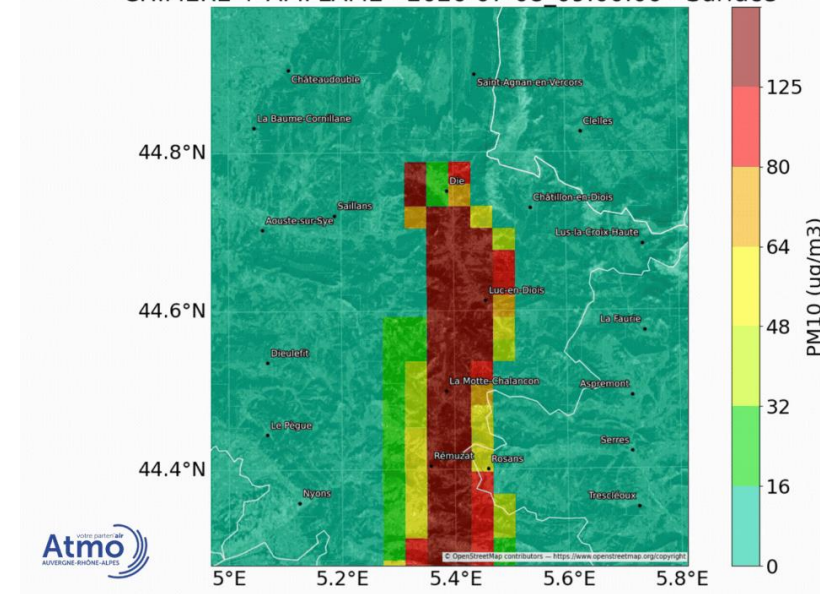
Remorque Laboratoire
à Montmaur-en-Diois



Station fixe Drôme Rurale Sud
à Saint-Nazaire-le-Désert

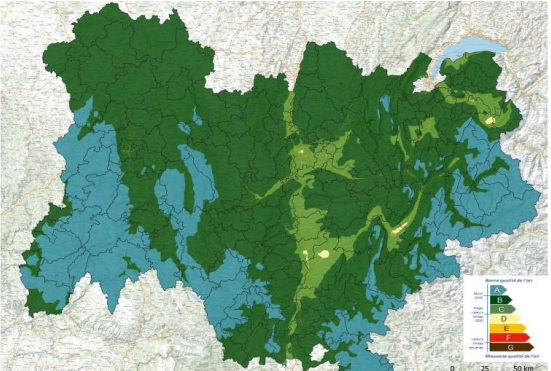


CHIMERE + APIFLAME - 2026-07-08 09:00:00 - Surface



Ressources utiles

Actualisation de la carte stratégique « air »



Ressources sur la qualité de l'air et l'urbanisme

Découvrir le Guide technique réalisé avec Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, dont une mise à jour sera bientôt disponible : "La qualité de l'air dans

Un outil à destination des agriculteurs

agrisi N'air



Optimiser les épandages pour une agriculture plus rentable et respectueuse de l'environnement

Le principal objectif est de simuler les pertes d'azote liées aux émissions d'ammoniac lors d'un épandage, pour le jour même et les deux jours à venir.

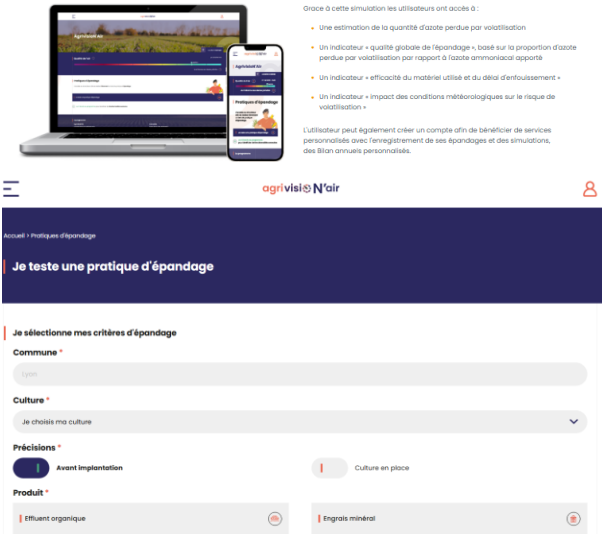
Les bénéfices sont doubles :

- Performance agronomique et économique : moins de dépenses en engrais minéraux, meilleure valorisation de l'azote pour les cultures
- Impact environnemental : amélioration mesurable de la qualité de l'air à l'échelle du territoire

Grâce à cette simulation les utilisateurs ont accès à :

- Une estimation de la quantité d'azote perdue par volatilisation
- Un indicateur « qualité globale de l'épandage », basé sur la proportion d'azote perdue par volatilisation par rapport à l'azote ammoniacal apporté
- Un indicateur « efficacité du matériel utilisé et du délai d'enfouissement »
- Un indicateur « impact des conditions météorologiques sur le risque de volatilisation »

L'utilisateur peut également créer un compte afin de bénéficier de services personnalisés avec l'enregistrement de ses épandages et des simulations, des Bilan annuels personnalisés.



Les Atmo désignées pour la coordination de la surveillance et de l'information sur les pollens



Une reconnaissance officielle pour un enjeu de santé publique majeur

Les allergies aux pollens concernent aujourd'hui 30 % des adultes et 20 % des enfants de plus de 9 ans en France, des chiffres en augmentation ces dernières années en lien notamment avec le changement climatique (Source : Anses, 2022; Anses, 2025).

Ces pathologies ont un impact quotidien sur des millions de personnes et représentent une charge croissante pour le système de santé et plus globalement pour notre qualité de vie et notre économie.

L'arrêté confie aux AASQA trois missions concrètes :

- Assurer un dispositif de surveillance s'appuyant sur des données météorologiques, statistiques, phénologiques et cliniques,
- Diffuser les résultats auprès du public et des professionnels de santé, notamment via la publication d'un indice pollens sur le portail national des données ouvertes data.gouv.fr,
- Produire chaque année un rapport public présentant les résultats de cette surveillance.

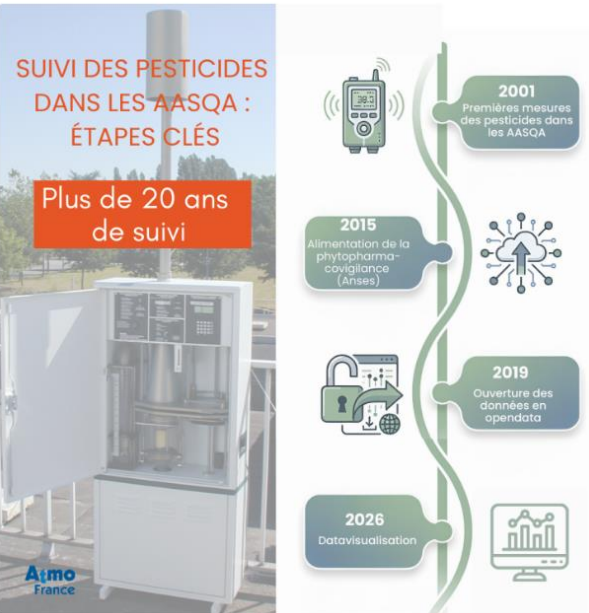
Les AASQA voient ainsi la confirmation de leur rôle sur l'ensemble des composantes de la qualité de l'air conformément à la loi LAURE qui consacrait le droit de chacun « à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Une plateforme nationale pour visualiser les résultats de mesures des pesticides dans l'air



SUIVI DES PESTICIDES DANS LES AASQA : ÉTAPES CLÉS

Plus de 20 ans de suivi



- 2001** Premières mesures des pesticides dans les AASQA
- 2015** Alimentation de la phytopharma-covigilance (Anses)
- 2019** Ouverture des données en open data
- 2026** Datavisualisation



Ressources utiles



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Expertises
Territoires



Atmo



La Santé
Environnement



ARS



PRÉFETS
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Rechercher sur tout le site...





NV

Rechercher dans cet espace..

Réseau QAIR : Qualité de l'Air Intérieur et Radon en AuRA

Accueil

A propos

Annuaire du réseau

Evènements

Questions / Réponses

Ressources

Contenus localisés



Réseau

Public

Général

61 participants



PR

JB

GB

NB

SB

...

Je me désinscris...

Voir plus ▾

Présentation de la communauté



RÉSEAU QAIR

ACCOMPAGNER • SENSIBILISER • PARTAGER

SUR L'AIR INTÉRIEUR & LE RADON EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le **Réseau QAIR**, dédié à la Qualité de l'Air Intérieur et au Radon en Auvergne-Rhône-Alpes, œuvre pour la protection de la santé en encourageant des actions concrètes en faveur d'un air intérieur sain. Il rassemble des acteurs issus de domaines variés afin de créer une dynamique collective et territoriale. Le réseau cherche à améliorer la coopération entre ces acteurs, à renforcer leurs compétences, et à valoriser les ressources disponibles. Il vise également à faire de la qualité de l'air intérieur un réflexe dans les pratiques professionnelles et à encourager le développement de projets innovants dans ce domaine.

Bienvenue dans votre communauté ! N'hésitez pas à contribuer et à nous écrire si vous avez la moindre question : **Magali BENMATI** ou **Mathilde MENOUD**

Le **guide utilisateur** de la communauté est disponible via ce [lien](#).

Acteurs du réseau



RECHERCHER UN
ACTEUR



ACCEDER AUX
FICHES ACTEURS

Contribuer au réseau



POSER
une question



DÉPOSER
une ressource



AJOUTER
un événement



PROPOSER
un retour d'expérience

Evènements

Lundi

07
septembre

Défi AIRLAB Microcapteurs 2025 – Cérémonie de clôture et remise des prix

10:30 → 13:30

Mardi

22
septembre

Journée nationale FEES 2026

Journée

Fil d'actualité de l'espace

ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — Ardèche (07)

43



Merci de votre attention !

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....



Service gratuit disponible sur les magasins
d'applications et sur www.airtogo.fr